

Perspectives concernant le financement des Objectifs du millénaire pour le développement

La nécessité de mobiliser des ressources intellectuelles et financières au service de la lutte contre la pauvreté dans le monde est un des problèmes les plus urgents auxquels soit confrontée l'économie mondiale. La Conférence internationale sur le financement du développement qui doit se tenir à Monterrey en mars 2002 offre, malgré des défis majeurs, une occasion inégalée à tous les acteurs intéressés de mettre en place les mécanismes et les structures requis pour assurer la mobilisation et une utilisation efficace des financements voulus pour faire des objectifs du millénaire pour le développement une réalité.

1. Une question qui retient de plus en plus l'attention de la communauté internationale

La nécessité de mobiliser des ressources intellectuelles et financières au service de la lutte contre la pauvreté dans le monde est un des problèmes les plus urgents auxquels soit confrontée la communauté internationale.

Les objectifs du millénaire pour le développement (OMD)¹ appellent un certain nombre d'avancées ambitieuses pour 2015, échéance qui se rapproche rapidement. Divers facteurs influenceront à l'évidence sur la mesure dans laquelle les progrès enregistrés globalement dans l'ensemble des pays en développement seront à la hauteur de ce que requiert la concrétisation des OMD, notamment le ralentissement de l'activité économique observé à l'échelle mondiale depuis le début de 2001, les événements du 11 septembre, de même que les résultats de la Conférence ministérielle de Doha et ceux de la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement. A

un niveau plus individualisé par contre, sauf nouvelles avancées majeures, bien trop nombreux risquent d'être, parmi les pays et les habitants les plus pauvres du monde – d'Afrique subsaharienne en particulier – ceux pour lesquels les OMD seront encore loin d'être une réalité en 2015.

L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies concourant à l'instauration de structures durables de financement du développement à l'appui des OMD (autrement dit à un accroissement à la fois des apports financiers et de leur efficacité pour le développement) sont désormais au centre du débat international. Cette question figure en effet à l'ordre du jour de plusieurs grandes conférences internationales récentes ou à venir, notamment :

- La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, dont il est ressorti que, compte tenu de leurs niveaux actuels et prévus, les moyens financiers mis en œuvre ne seront pas suffisants pour permettre la réalisation des OMD en dépit d'un certain nombre d'évolutions très positives (voir l'encadré III-1).

1. Voir le « Module spécial » figurant à la fin de la partie II pour plus de précisions.

Encadré III-1.

La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA)

La troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA (tenue à Bruxelles en mai 2001) s'est articulée autour de tout un éventail de problèmes et de défis auxquels sont confrontés les pays les moins avancés, mais les thèmes principaux en ont été la croissance et les questions de financement. En dépit d'un certain nombre d'évolutions très positives, il est apparu que, compte tenu de leurs niveaux actuels et prévus, les moyens financiers mis en œuvre ne seront pas suffisants pour permettre la réalisation des OMD.

Résultats de la Conférence

Les débats de la Conférence ont mis en évidence plusieurs éléments qui inclinent à l'optimisme sur les perspectives d'inverser les tendances passées et de parvenir à stimuler la croissance des pays les moins avancés :

- Un large accord se dégage, au plan international, sur les conditions indispensables au développement : bonne gestion des affaires publiques et saines politiques, régimes ouverts d'échanges et d'investissement, et infrastructures et moyens financiers adéquats.
- L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE) offre, aux pays auxquels leurs obligations excessives de remboursement ôtaient toute perspective de progresser, l'occasion de prendre un nouveau départ.
- Le processus CSLP fournit désormais un moyen d'intégrer l'aide et les autres ressources dans un cadre de dépenses à moyen terme destiné à alimenter la croissance et le progrès social.
- La mise en place, entre les donateurs et les bénéficiaires, de cadres comportant des obligations de comptes mutuelles améliorera vraisemblablement la prévisibilité des apports d'aide, et les dispositions prises pour faire face à des chocs extérieurs.

La Conférence sur les PMA a fourni aux pays les plus pauvres une occasion précieuse de faire connaître leurs besoins et leur point de vue, et de voir ce que les donateurs sont prêts à faire. Se sont notamment manifestés :

- Des frustrations face à la complexité des procédures des donateurs. Il sera essentiel d'exploiter le processus CSLP pour harmoniser et simplifier les procédures appliquées par les donateurs.
- Un regain d'attention pour l'agriculture. L'aide à l'agriculture a considérablement fléchi. Or, l'agriculture est le fondement de l'économie de nombreux pays pauvres. Au sein de la communauté des donateurs, le Japon et les États-Unis ont signalé leur intention de renforcer leur aide à ce secteur. Le recours raisonné aux biotechnologies pourrait également se révéler utile.

Le Sommet du G8 à Gênes, où a été soulignée l'importance d'une stratégie efficace de la communauté internationale afin de stimuler l'accélération de la croissance et l'éradication de la pauvreté dans les pays en développement

les plus pauvres. Aux yeux des participants, les échanges, l'investissement direct étranger et les dépenses en faveur des secteurs sociaux doivent constituer les grands axes, complémentaires, de cette stratégie.

- La *Conférence ministérielle de Doha*, qui a amorcé un nouveau cycle de négociations commerciales dans lequel les besoins des pays en développement seront placés au centre même du programme de travail (voir le chapitre II). Il s'agit d'une avancée majeure au vu de la contribution substantielle que les échanges peuvent apporter à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

- Le *Comité du développement Banque mondiale-FMI* (qui s'est réuni à Ottawa en novembre 2001), où la Conférence internationale à venir sur le financement du développement a été considérée comme déterminante pour le succès des efforts engagés en vue de réduire de moitié pour 2015 l'incidence de la pauvreté et d'atteindre les autres OMD. Les participants ont appelé tous les gouvernements à rehausser la cohérence de leurs politiques ayant des répercussions sur le développement.

- La *Conférence internationale sur le financement du développement*, qui doit se tenir à Monterrey, au Mexique, du 18 au 22 mars 2002, laquelle sera la première conférence des Nations Unies consacrée exclusivement à cette question et constitue de ce fait un élément essentiel du processus de mise en œuvre des conclusions du Sommet du Millénaire. Cette conférence est censée offrir une occasion sans pareille de se mettre d'accord sur une stratégie destinée à améliorer la mobilisation des ressources et sur ses modalités de mise en œuvre.

Dans le présent chapitre, on s'attachera à déterminer le volume et la composition des financements à mettre au service du développement pour permettre la concrétisation des OMD ainsi que les conséquences qui en découlent pour les différents acteurs, et plus spécialement

les gouvernements des pays développés comme des pays en développement. Après avoir retracé l'évolution récente des moyens financiers alloués au développement (section 2), on s'interrogera sur les opportunités et les défis liés à la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement (section 3) et sur les perspectives d'évolution de l'offre et de la demande d'APD (section 4).

2. Grandes lignes des évolutions récentes des apports extérieurs et intérieurs de ressources au service du développement

a) Apports extérieurs

Les apports nets de ressources aux pays en développement sont tombés à 190 milliards de \$ en 2000, soit une chute de 24 % (61 milliards de \$) par rapport à leur niveau de 1999 (voir le tableau III-1). Ce recul est la conséquence d'un effondrement des apports de capitaux privés (en particulier sous forme de prises de participation et d'investissements directs) et d'une sensible contraction des financements publics (aux conditions du marché surtout) alloués au développement. Les premiers signes de redressement des apports extérieurs observés après la crise en Asie de l'Est se sont donc démentis en 2000, pour partie en raison de la détérioration des perspectives économiques à l'échelle mondiale et de la réapparition de difficultés financières dans un certain nombre de pays figurant parmi les destinations privilégiées des capitaux privés.

Tableau III-1.

Apports nets de ressources des pays Membres du CAD et des organisations multilatérales aux pays bénéficiaires de l'aide

	En milliards de dollars courants								En pourcentage du total		
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 (p)	1993	1996	2000 (p)
I. FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD)	82.4	84.5	87.6	73.5	75.4	88.8	85.9	65.5	49.7	21.0	34.4
1. Aide publique au développement (APD)	55.5	59.6	59.1	55.8	47.9	50.1	52.1	49.5	33.5	15.9	26.0
<i>dont</i> : Bilatérale	39.4	41.3	40.6	39.1	32.4	35.2	37.9	36.0	23.8	11.2	18.9
Multilatérale	16.1	18.3	18.4	16.7	15.4	14.9	14.2	13.5	9.7	4.8	7.1
2. Aide publique (AP)	6.0	6.9	8.4	5.6	5.6	7.0	7.8	7.8	3.6	1.6	4.1
<i>dont</i> : Bilatérale	5.2	5.5	7.1	4.0	4.0	4.5	4.9	4.9	3.1	1.2	2.6
Multilatérale	0.7	1.3	1.3	1.5	1.6	2.5	2.9	2.9	0.4	0.4	1.5
3. Autres FPD	21.0	18.1	20.1	12.2	22.0	31.7	26.1	8.2	12.7	3.5	4.3
<i>dont</i> : Bilatéraux	11.4	12.2	14.0	5.7	5.9	12.8	10.4	-1.4	6.9	1.6	-0.7
Multilatéraux	9.6	5.8	6.1	6.5	16.0	18.9	15.6	9.7	5.8	1.8	5.1
II. CRÉDITS A L'EXPORTATION, TOTAL	-3.0	6.3	5.6	4.0	4.8	8.3	4.0	7.7	-1.8	1.1	4.0
III. APPORTS PRIVÉS	86.3	134.7	170.7	272.8	240.2	131.8	161.1	117.0	52.1	77.9	61.5
1. Investissements directs (CAD)	41.6	52.1	59.6	68.9	102.3	119.8	145.6	119.5	25.1	19.7	62.8
<i>dont</i> : Aux centres financiers offshore	9.4	10.8	6.3	16.7	19.1	20.3	37.9	29.8	5.7	4.8	15.7
2. Prêts bancaires internationaux ¹	4.8	32.1	76.9	86.0	12.0	-76.3	-79.6	-36.0	2.9	24.6	-18.9
3. Total des prêts obligataires	28.7	32.0	24.7	78.5	83.7	34.2	28.8	18.9	17.3	22.4	9.9
4. Autres (y compris les prises de participation) ²	5.5	12.5	3.5	33.8	37.0	48.4	59.5	7.8	3.3	9.7	4.1
5. Dons des organisations non gouvernementales	5.7	6.0	6.0	5.6	5.2	5.6	6.7	6.9	3.4	1.6	3.6
APPORTS DE RESSOURCES, TOTAL NET (I + II + III)	165.7	225.5	263.8	350.3	320.4	229.0	251.0	190.3	100.0	100.0	100.0
Pour mémoire (rubriques non incluses) :											
Recours au Crédit du FMI ³	3.3	0.6	15.6	0.3	14.4	18.8	-12.8	-10.6			
Donneurs non membres du CAD (APD/AP)	1.3	1.0	0.8	0.9	1.0	0.9	0.8	1.0			
Pour référence											
Montant total net de l'APD du CAD ⁴	56.5	59.2	58.9	55.6	48.5	52.1	56.4	53.7			
<i>dont</i> : Dons bilatéraux	33.4	35.2	36.2	36.5	31.3	32.5	33.9	33.0			

p : Provisoire.

1. A l'exclusion des prêts obligataires consentis par les banques, qui figurent à la rubrique III.3, et des crédits financiers garantis, qui sont inclus dans la rubrique II).

2. Plusieurs pays Membres du CAD ne fournissent pas une notification complète (y compris la France, le Royaume-Uni et les États-Unis). Le Japon est inclus depuis 1996.

3. Apports assortis de conditions non libérales du Compte des Ressources Générales du FMI.

4. Comprend à la fois l'APD bilatérale présentée ci-dessus et les **contributions aux** organismes multilatéraux, à la place des versements d'APD de la part des organismes multilatéraux qui sont montrés plus haut.

Capitaux privés

Dans les années 90, les capitaux privés occupaient une part majoritaire et croissante dans les apports extérieurs totaux aux pays en développement, mais étaient largement concentrés sur un nombre relativement réduit de pays, une fraction minime prenant le chemin des pays à faible revenu (autres que la Chine et l'Inde). Après les crises qu'ont connues les marchés émergents en 1997/98, les apports privés se sont toutefois considérablement ralentis, pour revenir à 117 milliards de \$ en 2000. Il semblerait que cette évolution doive se poursuivre en 2001.

Le récent recul des apports privés aux pays en développement s'explique par les facteurs suivants :

- Une aversion accrue pour le risque lié à l'investissement dans les pays en développement et un report sur des placements de qualité (ainsi qu'en témoigne, par exemple, l'élargissement des écarts de rendement sur les obligations des marchés émergents).
- Le tassement de la demande de capitaux extérieurs privés dans les pays en crise (en raison de la diminution de l'investissement et de l'existence de capacités excédentaires).
- Le début du ralentissement de l'activité économique à l'échelle mondiale, lequel s'est confirmé en 2001.
- Les répercussions des crises qui ont secoué l'Argentine et la Turquie et la détérioration de la situation économique et politique sur d'autres marchés émergents, notamment l'Équateur, la Russie et le Venezuela.

Les *investissements directs étrangers* (IDE) dans les pays en développement, qui avaient pourtant bien résisté pendant la crise asiatique, ont fléchi de 26 milliards de \$ en 2000 pour s'établir à 120 milliards de \$. C'est la première fois depuis dix ans qu'on enregistre un recul de l'IDE. Cette évolution n'est pas étrangère à l'amorce de ralentissement de l'économie mondiale et à la réduction des grands projets de privatisation dans les pays en développement.

En fait, l'IDE à l'échelle mondiale devrait, d'après des estimations réalisées avant le 11 septembre 2001, chuter de 1 billion à 510 milliards de \$ en 2001. Cette contraction sans précédent sera surtout sensible dans les pays développés. Elle s'explique principalement par le ralentissement de l'économie mondiale et par le net tassement qui en est résulté des activités de fusion et d'acquisition (qu'il s'agisse du nombre d'opérations aussi bien que de leur valeur). Dans les pays en développement, un recul de l'IDE est attendu en Amérique latine et en Asie, tandis qu'en Afrique le niveau de l'IDE devrait être moins affecté.

Les *prêts bancaires internationaux* aux pays en développement ont encore affiché un solde négatif en 2000. Avec moins 36 milliards de \$, la situation est cependant moins catastrophique que pendant la crise financière asiatique, au cours de laquelle on avait enregistré des chiffres de moins 76 à moins 79 milliards de \$, les remboursements excédant alors largement les nouveaux crédits. Les banques ont quelque peu repris leurs activités de prêt en 2000, où quelques pays (notamment l'Argentine, le Brésil et la Turquie) ont pu bénéficier de crédits, d'un montant modeste il est vrai. Les apports nets de prêts bancaires sont toutefois restés négatifs, les remboursements de l'Asie ayant

compensé les nouveaux crédits et les pays en développement ayant effectué des dépôts massifs auprès des banques internationales.

Les *prêts obligataires* sont tombés à 19 millions de \$ en 2000, ce qui représente le quart à peine du niveau qu'ils atteignaient juste avant la crise en Asie. Les incertitudes grandissantes quant à l'évolution de l'économie mondiale et l'élargissement des écarts de rendement ont provoqué un déclin des émissions nettes. Les écarts de rendement se sont davantage creusés dans les pays connaissant des difficultés particulières que dans ceux affichant des performances satisfaisantes, témoignant d'une persistance de l'aversion pour le risque manifestée par les investisseurs. La diminution des émissions s'explique aussi par le fait que la balance courante de plusieurs pays d'Asie est restée excédentaire, ce qui a réduit la demande de financements internationaux, et que les entreprises de certains pays d'Extrême-Orient souffrent toujours de surendettement, ce qui limite leur accès aux marchés des capitaux. En 2001, les émissions devraient reprendre car les baisses de taux d'intérêt opérées dans plusieurs pays de l'OCDE faciliteront l'accès des pays développement au marché obligataire mondial.

Les *autres apports financiers y compris sous forme de prises de participation* ressortent à seulement 8 milliards de \$ des notifications, très incomplètes jusqu'à présent, reçues des pays Membres du CAD². Des données plus complètes provenant d'autres sources donnent à penser que les prises de participation se sont redressées

après la crise en Asie de l'Est, les progrès technologiques observés dans le secteur de l'information et des communications ayant incité les investisseurs à acquérir des parts d'entreprises technologiques dans les pays en développement comme dans les pays industrialisés. Les investisseurs ont en outre tiré parti des coûts de transaction plus faibles et de l'accès plus facile aux placements en fonds propres dans les pays en développement. Un plus grand nombre de sociétés de marchés émergents ont été habilitées à émettre des American Depository Receipts et sont parvenues à obtenir la cotation de leurs actions sur les bourses des grands pays industriels. La diminution des placements en fonds propres fin 2000 et sa poursuite en 2001 résultent de l'affaiblissement des marchés d'actions de l'industrie, d'une baisse de confiance des investisseurs, d'une désaffection pour les prises de participation dans des entreprises technologiques et, dans certains cas, des doutes suscités par la lenteur des réformes opérées dans les systèmes financiers et le secteur des entreprises.

Financement public du développement

Les apports nets de *financements publics du développement* (FPD), autrement dit les concours assortis ou non de conditions de faveur émanant du secteur public, ont fléchi de 20 milliards de \$ en 2000 pour s'établir à 66 milliards de \$, leur plus bas niveau depuis une décennie. Ce recul s'explique principalement par une contraction des prêts aussi bien bilatéraux que multilatéraux aux conditions du marché (rubrique autres FPD), lesquels sont revenus à 8 milliards de \$, soit un chiffre

2. Les chiffres tirés des statistiques du CAD pour cette catégorie d'apports sont généralement sous-estimés en raison du caractère incomplet des notifications adressées par les principaux pays d'origine, en particulier les États-Unis, la France et le Royaume-Uni.

inférieur de 68 % à leur niveau de 1999, en raison d'une part de la réduction du nombre de nouveaux prêts publics aux conditions du marché et d'autre part de l'accroissement des remboursements à mesure que les emprunteurs asiatiques se remettaient plus ou moins de la crise financière. Les apports aux conditions du marché devraient toutefois se redresser en 2001 sous l'effet des mesures publiques de soutien prises en faveur de l'Argentine, du Brésil et de la Turquie.

En termes nets, l'aide publique au développement (APD) reçue par les pays en développement en 2000 s'est chiffrée à 50 milliards de \$³, soit 2.5 milliards de \$ de moins qu'en 1999. La part de l'APD qui est allée aux pays les moins avancés (PMA) a légèrement augmenté, passant de 19 % en 1999 à 22 % en 2000, mais elle reste nettement inférieure aux 27 % observés en 1989-90.

Sous l'effet de ces évolutions et de la croissance économique soutenue, de 3.7 %, qui est venue gonfler le RNB des Membres du CAD en 2000, le rapport APD/RNB est tombé de 0.24 % à 0.22 %.

Parmi les évolutions les plus notables intervenues en 2000, on retiendra les suivantes :

- L'aide japonaise a fléchi de 1.8 milliard de \$ (15 % en termes réels), mais si l'on tient compte des 3 milliards de \$ mis à la disposition de la Banque asiatique de développement en 1999 sous forme de concours obligataires, l'APD japonaise a

connu une croissance tendancielle de l'ordre de 8 % entre 1998 et 2000.

- L'aide de la France a chuté de 1.5 milliard de \$ (16 %), mais sur ce total 1.2 milliard environ s'expliquent par le retrait de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie de la Liste des pays et territoires habilités à bénéficier d'une APD. La France, qui s'était longtemps située au troisième rang des donateurs, derrière le Japon et les États-Unis, vient maintenant à la cinquième place, après l'Allemagne et le Royaume-Uni.

- L'aide du Royaume-Uni s'est accrue de 38 %, en raison pour partie du calendrier des contributions aux organismes multilatéraux mais aussi de la détermination manifestée par les autorités britanniques à relever substantiellement le niveau de leur aide. En termes réels, l'augmentation sur les deux dernières années a totalisé 22 %.

- Sur les 22 pays Membres du CAD, 14 ont fait état d'un accroissement de leur APD en termes réels en 2000.

Dette

Encours de la dette

A fin 2000, l'encours de la dette extérieure des pays en développement et en transition totalisait 2.3 billions de \$, soit 9 % de moins qu'en 1999 après prise en compte des fluctuations de taux de change (voir le tableau III-2). Sur ce total, près de la moitié était imputable aux neuf plus gros pays emprunteurs⁴. Le déclin

3. Ce chiffre englobe l'APD émanant des Membres du CAD et des instances multilatérales. Il diffère donc de ceux présentés dans d'autres ouvrages renvoyant à l'APD versée par les Membres du CAD aux pays en développement et aux organisations multilatérales. Dans cette dernière acception, en 2000, l'APD s'est chiffrée à 54 milliards de \$ (voir, par exemple, le tableau 4 de l'annexe statistique).

4. A savoir, par ordre décroissant d'endettement, le Brésil, l'Argentine, le Mexique, la Chine, la Corée, l'Indonésie, la Russie, la Turquie et l'Inde.

Tableau III-2.

Encours de la dette à fin 2000 par groupes de pays

Milliards de \$

	Crédits du secteur public ou garantis par le secteur public	Marché des capitaux		Autres	Total	Changements	
		Prêts bancaires	Titres de dette			1999	2000
Pays les moins avancés	97.4	24.2	0.2	16.9	138.6	2.3	2.2
Autres pays à faible revenu	314.3	85.8	27.0	32.4	459.4	-24.6	-6.2
Chine	75.5	34.3	13.8	0.2	123.7	-18.9	-7.0
Inde	55.9	11.1	4.5	19.6	91.1	-4.6	-0.1
Indonésie	80.4	26.5	2.7	0.2	109.7	-4.8	-0.3
Pays à revenu intermédiaire, tranche intérieure	234.4	77.9	58.7	45.1	416.1	-12.3	-5.6
Philippines	28.9	7.5	15.4	2.0	53.8	4.3	1.3
Thaïlande	29.2	20.5	12.2	2.4	64.3	-13.7	-8.6
Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure	177.4	230.1	310.5	29.0	747.1	20.5	17.8
Argentine	32.4	30.3	82.5	8.9	154.1	11.2	6.9
Brésil	40.2	52.4	79.3	0.0	172.0	-0.5	0.3
Mexique	31.2	34.1	74.4	0.3	139.9	-2.8	-10.1
Turquie	31.8	31.2	20.8	12.9	96.5	9.5	19.0
Pays à revenu élevé et en transition	167.6	182.4	138.2	44.1	532.3	-14.6	-17.1
Russie	62.0	22.6	16.7	0.2	101.5	-3.5	-9.7
Corée	28.4	46.9	46.8	0.0	122.1	-15.2	-4.9
Total	991.0	600.5	534.6	167.4	2 293.5	-28.7	-8.9
Afrique subsaharienne	128.6	42.0	11.2	11.2	193.1	-0.5	0.7
Afrique du Nord et Moyen-Orient	128.2	82.2	19.9	44.8	275.2	9.1	-0.4
Amérique latine et Caraïbes	188.6	170.4	286.2	36.6	681.8	7.8	1.5
Asie et Océanie	397.3	207.5	143.7	44.0	792.4	-55.7	-20.7
Europe	148.4	98.3	73.6	30.8	351.1	10.7	10.2
Pays pauvres très endettés	121.4	30.6	3.8	14.7	170.5	1.9	3.0
Changements							
1999	22.0	-79.5	28.8	..	-28.7		
2000	8.4	-35.9	18.7	..	-8.9		

observé en 2000 est pour l'essentiel imputable au raffermissement du dollar, qui a réduit la valeur en dollars des dettes libellées dans d'autres monnaies. L'encours effectif de la dette a néanmoins aussi quelque peu diminué, malgré l'accélération des taux de croissance et la vigueur des exportations de nombreux pays.

Pour ce qui est de la structure par groupes de revenu, la moitié de la dette était imputable aux pays à revenu intermédiaire, 26 % aux pays à faible revenu et 23 % aux pays à revenu élevé et en transition. Les pays pauvres très endettés (PPTE) étaient à l'origine de 7 % de la dette totale.

Les financements publics représentent 71 % de dette des PPTE contre seulement 24 % de celle des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Les capitaux privés revêtent donc désormais une importance cruciale pour les pays qui continuent ou commencent à accéder aux marchés, tandis que les pays les plus pauvres restent largement tributaires des apports publics. Au sein des financements sur le marché, les titres d'emprunt ont continué de supplanter les crédits bancaires en 2000, les pays emprunteurs ayant tiré parti de diverses opportunités pour opérer une gestion active de leur dette extérieure. Les conditions du marché n'en ont pas moins été très fluctuantes tout au long de l'année, la tendance générale étant à un durcissement des conditions d'emprunt et à une plus grande sélectivité de la part des investisseurs.

Allègement de la dette

Des efforts énergiques sont actuellement déployés pour alléger la charge de remboursement des PPTE. Ceux-ci sont, pour la plupart, des pays moins avancés d'Afrique subsaharienne. Leur dette est

issue pour une large part de créances d'institutions financières internationales, mais aussi de prêts d'APD, de prêts bancaires et de crédits à l'exportation qui leur ont été consentis par des pays du CAD (pour une analyse des efforts d'APD et d'allègement de la dette, se reporter au chapitre IV).

b) Ressources intérieures

Le financement du développement doit être assuré en majorité par des ressources intérieures, et ce quels que soient la taille et le niveau de développement du pays considéré. Cette considération mise à part, sans une amélioration des structures, des institutions et des systèmes de gouvernance, afin de renforcer la mobilisation des ressources intérieures, les efforts déployés pour attirer davantage de financements extérieurs risquent de rester vains.

De nombreux pays en développement se heurtent à deux problèmes étroitement imbriqués. La mobilisation et l'affectation des ressources intérieures laissent à désirer, de sorte que ces dernières apportent une contribution nettement moins grande qu'elles le devraient au financement du développement. Pour remédier à cet état de fait, il faut s'attaquer à un certain nombre de problèmes fondamentaux d'ordre structurel, notamment la faiblesse des taux d'épargne, la taille excessive du secteur public, l'attention insuffisante portée aux sexospécificités de l'épargne et de l'investissement et l'inadéquation des régimes fiscaux.

Des efforts déterminés sont donc indispensables pour renforcer la contribution de la mobilisation des ressources intérieures à la réalisation des OMD. Une action efficace de mobilisation des ressources intérieures aura en outre des

retombées positives sur l'aptitude des pays en développement à attirer les capitaux extérieurs et en tirer parti. Les conditions qu'il convient de mettre en place pour attirer les investisseurs étrangers (saines politiques macro-économiques, environnement propice à l'activité des entreprises, etc.) sont en effet pour la plupart également nécessaires pour promouvoir l'investissement intérieur. Si elles ne sont pas réunies pour les investisseurs nationaux, il y a peu de chances que les pays en développement parviennent à attirer davantage d'investissements étrangers. En outre, la contribution que pourront apporter à l'économie les investissements étrangers existants sera alors limitée ou amoindrie, faute d'un cadre général adéquat et du fait de l'impossibilité de nouer des liens solides avec le secteur privé local, sous-développé⁵.

Dans la présente section, on s'intéressera à quatre types de ressources intérieures – l'épargne intérieure, les recettes fiscales, l'investissement public et privé, et les recettes d'exportation – dont il convient de s'attacher avec vigueur à améliorer la mobilisation au service du développement (voir le graphique III-1).

Épargne intérieure

Les pays à faible revenu affichent généralement des taux d'épargne peu élevés – en moyenne 8 % du PIB, contre 18 % pour les pays à revenu intermédiaire et 22 % pour les pays à haut revenu dans les années 90. Si les taux d'épargne sont fort variables d'un pays à l'autre, les écarts entre pays avancés et en développement n'en sont pas moins considérables. Des

mesures sont donc indispensables pour accroître l'épargne, notamment par :

- Des politiques macro-économiques et monétaires propres à ralentir l'inflation ou à la maintenir à un niveau peu élevé.
- Des régimes de taux de change de nature à éviter des déficits intenable de balance courante.
- Des systèmes de pension par capitalisation de préférence aux systèmes par répartition, afin de dégager des ressources à long terme pour l'investissement.

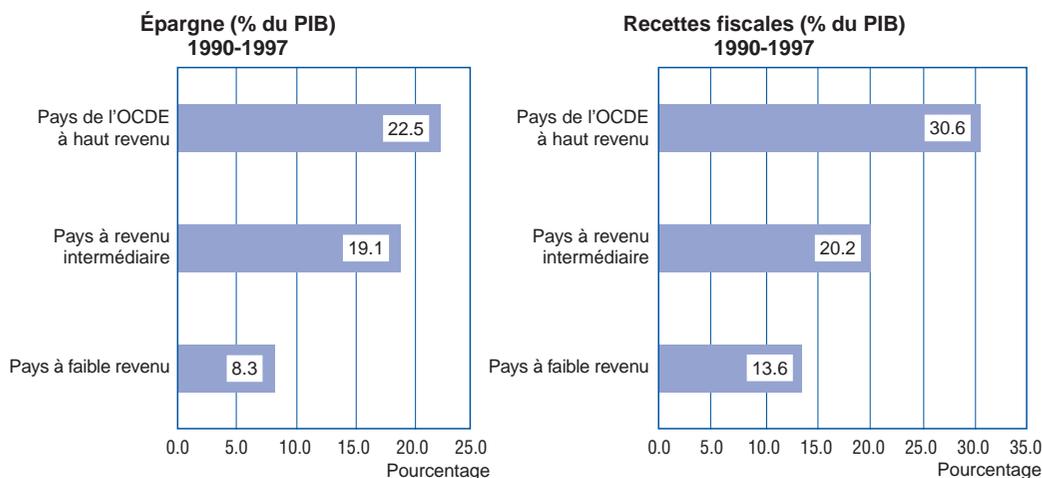
Pour encourager l'épargne, il faut instaurer des conditions générales, des institutions et des politiques qui favorisent l'épargne, des femmes notamment. Les femmes ont tout intérêt à épargner, et elles en ont les moyens, pour améliorer le niveau de vie de leur famille, ainsi qu'en témoigne le fait qu'elles affectent généralement une part plus importante du revenu du ménage à la santé, à l'éducation et à la nutrition. Aujourd'hui, de nombreuses femmes ont recours à des dispositifs informels d'épargne, mais des mécanismes formels sont également indispensables pour promouvoir et mobiliser efficacement l'épargne des femmes.

Recettes fiscales

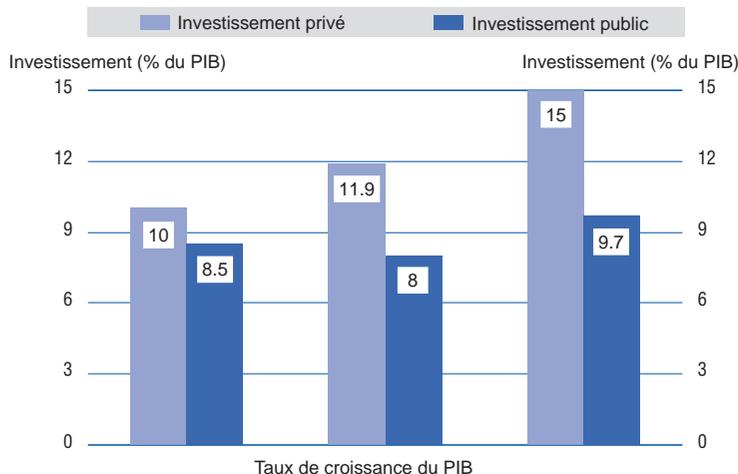
Les recettes fiscales représentent environ 14 % du PIB des pays à faible revenu, contre 20 % pour les pays à revenu intermédiaire et plus de 30 % pour les pays à haut revenu. Le potentiel qu'offre la fiscalité de mobiliser des moyens financiers au service du développement est donc largement sous-exploité dans les pays en développement. Des réformes s'imposent

5. De l'édition 2002 du rapport de la Banque mondiale intitulé *Global Development Finance*, il ressort que les effets d'entraînement sont d'autant plus faibles que les écarts de technologie et de compétences entre les entreprises locales et étrangères sont importants.

Graphique III-1. Perspectives de mobilisation des ressources intérieures



Taux d'investissement et de croissance économique de divers pays en développement, 1970-1998
L'investissement privé est étroitement corrélé à la croissance économique



Source : Banque mondiale.

dans plusieurs domaines afin d'accroître les recettes fiscales susceptibles de servir à financer les infrastructures et les services sociaux indispensables pour appuyer le développement. Celles-ci doivent viser :

- La structure de la fiscalité, afin de rendre plus efficace l'imposition du

revenu des personnes physiques, d'élargir la base d'imposition, et de supprimer les distorsions induites par les taxes sur les échanges et sur les investissements étrangers. Les pays à faible revenu tirent une part bien plus importante que les autres de leur recettes fiscales des taxes à l'importation et à l'exportation : 24 % en

moyenne, contre 1 % seulement pour les pays à haut revenu. Cela risque d'annihiler dans une large mesure l'effet des efforts qui peuvent être déployés par ailleurs pour améliorer la capacité, côté offre, de tirer parti des opportunités découlant de l'intensification des échanges mondiaux.

- La qualité de l'administration fiscale, afin d'améliorer le recouvrement des impôts ainsi que l'application et le respect de la législation fiscale. Outre un accroissement des recettes, un système fiscal bien conçu, appliqué avec rigueur et bien administré peut contribuer à promouvoir l'investissement en assurant un environnement plus transparent et plus prévisible.

Investissement public et privé

L'existence d'un secteur privé solide et dynamique est décisive pour générer la croissance économique indispensable à un développement durable. Elle est la meilleure source d'emplois à long terme et est donc fondamentale pour faire reculer la pauvreté. Elle est aussi essentielle pour permettre aux pays en développement de mieux exploiter les avantages du libre-échange et pour la mise en place de réseaux, d'approvisionnement et autres, avec les investisseurs étrangers. Les économies dont le rapport entre investissement privé et investissement public est élevé affichent généralement des taux de croissance plus rapides.

Pourtant, le secteur public occupe souvent une place plus importante dans l'économie des pays en développement que dans celle des pays industrialisés. Or, un vaste secteur public peut parfois faire obstacle au développement du fait qu'il détourne ou évince des ressources du secteur privé, par exemple en mobilisant

à son profit les crédits du secteur financier. Les crédits au secteur privé représentent en moyenne à peu près 20 % des activités de prêt dans les pays en développement, contre 80 % dans les pays à haut revenu. Les pays en développement doivent donc mettre au point et en œuvre des politiques, et se doter d'institutions, propres à favoriser le développement du secteur privé en général, et des petites et moyennes entreprises conduites par des femmes en particulier.

Recettes commerciales

Les recettes commerciales sont souvent laissées de côté dans les débats sur le financement du développement. Pourtant, elles constituent déjà une composante importante des moyens financiers susceptibles d'être mis au service du développement. Qui plus est, il existe de vastes possibilités, encore inexploitées, d'accroître leur contribution au financement du développement. On estime aux alentours de 200 milliards de \$ les bienfaits que les pays en développement pourraient tirer d'une libéralisation complète des échanges de marchandises à l'échelon mondial. Si on intègre aux calculs la libéralisation complète des services et les effets dynamiques (liés notamment aux gains de productivité), on aboutit à un chiffre encore bien plus élevé, plus de 500 milliards de \$. Si on y ajoute le surplus de revenu et d'emploi généré par les entreprises participant à l'expansion des échanges qui en résulterait, ces chiffres témoignent de l'importance de la contribution qu'une libéralisation des échanges peut apporter à la mobilisation des moyens financiers requis pour faire reculer la pauvreté et atteindre les autres OMD.

Au vu du récapitulatif qui précède de l'évolution récente des apports extérieurs

et des défaillances actuelles au niveau de la mobilisation des ressources intérieures, une action est à l'évidence indispensable sur tous les fronts (ressources intérieures et extérieures, assorties de conditions libérales et provenant du secteur privé) et de la part de tous les acteurs (gouvernements des pays développés comme en développement, secteur privé et société civile) pour que s'améliorent notablement les chances de parvenir à mobiliser les moyens financiers nécessaires à la concrétisation des OMD. La Conférence internationale sur le financement du développement, qui sera l'objet de la section suivante, est source de grandes opportunités, mais aussi de défis majeurs, pour la communauté internationale, qui y sera appelée à examiner des questions fondamentales et à trouver une solution pour mobiliser les moyens financiers requis pour assurer la réalisation des OMD.

3. Financement du développement – opportunités et défis

La Conférence internationale sur le financement du développement qui doit se tenir à Monterrey, au Mexique, du 18 au 22 mars 2002, offre, malgré des défis majeurs, une occasion inégalée à tous les acteurs intéressés de mettre en place les mécanismes et les structures requis pour mobiliser au service du développement les financements voulus pour faire des OMD une réalité.

a) Opportunités

La Conférence de Monterrey constitue pour la communauté internationale une occasion sans pareille de fixer la portée et les grands axes de l'action à engager dans

le domaine financier et de déterminer comment organiser ses efforts pour mettre en œuvre ce programme d'action. Les OMD (et les indicateurs qui y sont associés) fournissent une référence précise et évaluée par tous sur laquelle ancrer le débat, l'objectif étant en l'occurrence de s'accorder sur le volume et la composition des ressources à dégager pour permettre la réalisation des OMD et sur les politiques et structures que cela implique.

Les travaux préparatoires reposent sur une approche holistique, tendant à replacer les problèmes d'ordre national, international et systémique dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance. Tous les acteurs intéressés y sont associés : gouvernements des pays développés et en développement (au niveau aussi bien des ministères des Finances que des instances chargées des questions de développement), organisations internationales y compris des organismes n'appartenant pas à la famille des Nations Unies (notamment la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et l'OCDE), secteur privé et société civile. Tout en mettant en avant l'importance fondamentale de la cohérence des politiques et de la bonne gestion des affaires publiques, la Conférence vise à définir une plate-forme pour mobiliser des ressources au service du développement sur la base des principes d'appropriation, de partenariat et d'obligation mutuelle de comptes.

b) Défis

Sur le fond, le problème vient du grave déséquilibre qui existe actuellement entre les objectifs poursuivis et les moyens mis en œuvre (les ressources de toutes provenances – intérieures et extérieures, émanant du secteur privé et assorties de conditions libérales). Sont en

cause non seulement le volume des financements supplémentaires que requiert la réalisation des OMD, mais également les politiques et les structures institutionnelles nécessaires pour garantir une utilisation efficace de ces fonds. Comme à Doha, il faudra prévoir un programme musclé de renforcement des capacités (institutionnelles, individuelles et au niveau de l'offre) et voir comment mobiliser les moyens et mettre en place ou consolider les structures indispensables à la mise en œuvre de ce programme.

Pour ce qui est des processus, une question importante est de savoir comment unir plus efficacement les efforts des différents groupes d'intervenants afin d'aboutir à des propositions constructives pour la définition et la réalisation du « programme d'action de Monterrey ». Il sera essentiel de s'interroger non seulement sur ce que les pays développés doivent faire au niveau de leurs propres politiques mais aussi sur ce que les pays en développement eux-mêmes doivent faire (au-delà des mesures qu'appelle la mobilisation des ressources intérieures) et sur la manière dont les pays développés peuvent les y aider. Il est également indispensable de faire une plus large place à la dimension développement dans l'examen des problèmes systémiques, de tenir davantage compte du point de vue des pays en développement et de porter une plus grande attention aux modalités, capacités et structures de mise en œuvre, en particulier dans le cas des pays moins avancés. Il faut aussi mieux reconnaître, exploiter et coordonner les contributions diversifiées que les différentes institutions internationales peuvent

apporter au règlement des problèmes mondiaux de gouvernance au lieu de créer pour y remédier de nouvelles structures internationales.

c) Besoins au niveau des ressources et des politiques

De nombreuses tentatives ont été faites pour chiffrer le volume des ressources nécessaires à la réalisation des OMD⁶. Abstraction faite des problèmes méthodologiques que soulève ce genre de calculs, ceux-ci n'en mettent pas moins en évidence un écart considérable entre le niveau et la structure actuels des ressources déployées et ceux qui seraient nécessaires, en particulier pour les pays en développement les plus pauvres. En Afrique, par exemple, une réduction de moitié de la pauvreté impliquerait des politiques et un niveau de ressources propres à faire passer le taux de croissance économique de son rythme actuel de l'ordre 2 % par an à un chiffre compris entre 6 et 8 % par an, et ce pendant 12 à 15 ans.

Trouver comment dégager des moyens financiers de cette ampleur ou à tout le moins éviter un déficit excessif par rapport à ces besoins ne va pas sans poser de gros problèmes pour les pays en développement comme pour ceux de l'OCDE. La tâche sera loin d'être aisée, mais un consensus grandissant s'opère sur ce qu'il faut faire :

- Appuyer la mise en place de conditions macro-économiques, structurelles et de gouvernance propres à permettre une accélération durable des taux

6. Voir, par exemple, le « Rapport Zedillo » (Recommandations du Groupe de haut niveau sur le financement du développement, établies à la demande du Secrétaire général des Nations Unies) pour un récapitulatif de ces estimations.

de croissance, préalable indispensable à un recul de la pauvreté.

- Inscrire la mobilisation de moyens financiers au service du développement dans une démarche plus globale, en portant davantage attention aux synergies et complémentarités entre les ressources intérieures et extérieures (y compris l'APD), les questions d'ordre commercial et systémiques et les problèmes de gouvernance mondiale.

- Accroître le volume, la stabilité et la prévisibilité à long terme des apports financiers.

d) Les bienfaits d'une plus grande cohérence des politiques

Rehausser la cohérence des politiques à l'appui du développement (ainsi qu'il est préconisé dans le chapitre II) peut faire beaucoup pour rendre le volume et la structure des moyens financiers mis au service du développement conformes à ce que requiert la réalisation des OMD. Les années 90 ont vu s'accroître considérablement le niveau des apports internationaux de capitaux aux pays en développement, dans lesquels les capitaux privés l'emportent de loin sur l'APD au total. Outre la mondialisation, la déréglementation, l'intégration régionale et les technologies avancées de l'information sont autant de facteurs à l'origine de cette évolution. Cela a certes permis d'acheminer des capitaux fort nécessaires, principalement vers les plus grands et les plus avancés des pays en développement, mais a également entraîné une plus grande instabilité des apports, des problèmes aigus d'endettement et des crises financières plus étendues. Des problèmes de cohérence se posent dans plusieurs domaines.

La réforme du secteur financier est importante tant au niveau national qu'international en ce qu'elle renforce l'incitation à veiller à l'efficacité de l'investissement et de la croissance économique et qu'elle minimise les risques de crise financière. Un enchaînement ordonné des réformes est déterminant, et celles-ci doivent porter sur la réglementation prudentielle du secteur bancaire, le renforcement des capacités institutionnelles, et l'amélioration de la coordination entre la politique de taux de change, la politique monétaire et les mesures de contrôle des mouvements de capitaux ou leur taxation. Un renforcement des capacités s'impose en matière non seulement de réglementation du système bancaire mais également de comptabilité, d'audit et de gouvernement d'entreprise. Il est par ailleurs indispensable de s'assurer que les pays en développement sont représentés de façon adéquate dans les instances internationales où sont débattues les réformes de l'architecture financière, de telle sorte qu'ils s'approprient davantage les codes et normes édictés par ces dernières, qu'ils manifestent une plus grande détermination à les appliquer et soient mieux à même de le faire. Tel sera le thème principal du Forum des partenaires au développement organisé par le CAD les 27 et 28 février 2002, avec la nécessité qui en découle pour les donateurs de multiplier leurs interventions coordonnées à l'appui du renforcement des capacités et des institutions afin d'aider ces pays à respecter lesdits codes et normes.

L'investissement de portefeuille fournit des ressources financières précieuses, surtout aux pays en développement à revenu intermédiaire dont la cote de crédit est passable ou bonne. Toutefois, les mouvements de capitaux à court terme sont une source majeure d'instabilité, laquelle a elle-même été un facteur important

d'aggravation de la pauvreté lors des récentes crises financières dans le monde. La fuite des capitaux, le secret bancaire et les paradis fiscaux sont également à l'origine de problèmes auxquels il convient de remédier en s'appuyant sur les avancées obtenues dernièrement au sein de la communauté financière. Dans ce domaine, la cohérence des politiques appelle une reconnaissance de l'ensemble de ces risques et l'intégration de mesures de réglementation prudentielle dans l'architecture financière internationale et dans les politiques monétaires des pays tant importateurs qu'exportateurs de capitaux.

L'allègement de la dette des PPTE est reconnu à l'échelle internationale comme une condition nécessaire à la réduction de la pauvreté. Pour qu'il donne les effets escomptés, l'allègement de la dette doit venir en sus, et tenir compte non seulement du montant de la dette dont le service aurait pu être assuré, et aurait effectivement été assuré en son absence, mais aussi du risque qu'il en résulte une diminution des autres formes d'APD et d'autres types de transferts financiers. Les montants sur lesquels doit porter l'allègement doivent être suffisants pour que la dette reste gérable, pour que des investissements puissent être consentis dans la croissance économique et pour que puissent être engagées les dépenses sociales et autres indispensables à un recul de la pauvreté. Les prêteurs qui accordent des crédits aux pays pauvres doivent être conscients des risques et des responsabilités qu'ils prennent et supporter leur part des coûts induits par le non-remboursement de certains prêts.

L'investissement direct étranger (IDE) dans les pays en développement a connu une expansion extrêmement rapide ces dernières années, expansion qui a surtout bénéficié aux marchés émergents d'Asie de l'Est et d'Amérique latine⁷. Les pays à faible revenu ne peuvent se prévaloir du cadre stratégique et des conditions institutionnelles, de l'infrastructure, du dynamisme économique et d'un marché de la taille de ceux des nations plus prospères, conditions indispensables pour réussir à attirer l'IDE. Une grande part de ce qu'ils reçoivent est dirigé vers les industries extractives, ce qui n'a qu'un impact limité, voire négatif, sur la stabilité politique et sociale et sur la pauvreté. Les pays en développement doivent être associés en tant que partenaires à part entière à tout processus de négociation en vue d'un accord international sur les règles de l'investissement, lequel pourrait améliorer leur accès à de nouveaux moyens de financement du développement. Il est également fondamental de s'interroger sur les possibilités qui s'offrent de mieux raccorder les politiques d'aide et autres de manière à appuyer les initiatives que prennent les pays en développement eux-mêmes pour se doter d'un environnement plus accueillant, lever les obstacles à l'IDE et mettre en place des dispositifs d'incitation à l'IDE fondés sur les mécanismes du marché.

Le commerce international est un instrument puissant de réduction de la pauvreté. Les effets sur le revenu national et le niveau de bien-être des pays en développement que pourrait avoir la suppression ou l'atténuation des restrictions qui frappent encore les importations en provenance de ces pays seraient gigantesque

7. L'IDE va à concurrence de 90 % à 23 de ces pays. Sur ces derniers, la Chine et le Brésil ont, à eux seuls, absorbé la moitié des apports d'IDE aux pays en développement enregistrés en 1998, et dix pays à revenu intermédiaire 70 %.

par rapport à ceux résultant des apports d'APD consentis ces dernières années. Si des réformes visant à libéraliser les échanges ont certes été engagées, d'autres s'imposent et sont envisageables même si elles deviennent plus difficiles à mettre en œuvre, politiquement, dès lors que des objectifs fondamentaux comme l'emploi et le développement régional sont en jeu. Les principaux domaines dans lesquels des mesures pourraient être prises pour rehausser la cohérence des politiques concernent le régime commercial international général, les régimes commerciaux préférentiels, les échanges de services, le financement des exportations, les transferts de technologie, les subventions à l'agriculture et les échanges de denrées alimentaires. Sur le plan de la cohérence des politiques, un hiatus se manifeste, et ce depuis fort longtemps, dans le fait que les pays développés s'appliquent de diverses manières à améliorer les opportunités et capacités commerciales des pays en développement tout en maintenant en place des dispositions (droits de douane et autres obstacles aux échanges, subvention de la production intérieure, notamment) qui restreignent la possibilité de ces derniers de mieux exploiter leur avantage comparatif. La Déclaration adoptée à la Conférence ministérielle de Doha fait une large place aux questions de développement et propose pour remédier à nombre de ces problèmes un programme d'action centré sur les besoins mêmes des pays en développement.

4. Perspectives actuelles d'évolution de l'offre et de la demande d'APD

Tout un ensemble de facteurs nouveaux pourraient largement jouer en faveur d'une augmentation notable des

apports d'aide des Membres du CAD au cours de la prochaine décennie.

- Si le processus CSLP/FRPC produit les résultats souhaités, on peut s'attendre à un relèvement des niveaux d'aide, destiné à financer l'augmentation des investissements publics, à caractère social notamment. Le FMI s'est déclaré prêt à prendre en considération, dans son évaluation de la viabilité budgétaire, cet accroissement des apports d'aide à condition toutefois qu'ils s'inscrivent dans une perspective à moyen terme.

- Les travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement mettent en évidence la nécessité d'accroître les investissements sociaux et invitent à un doublement au minimum de l'APD ainsi qu'au lancement d'une campagne de mobilisation de l'opinion en faveur d'un net relèvement des niveaux d'aide afin d'assurer la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

- La lutte contre la pauvreté est de plus en plus regardée comme faisant partie intégrante de toute politique volontariste visant à assurer la sécurité mondiale et comme essentielle à la durabilité du processus de mondialisation.

Les méthodologies sous-tendant l'estimation des besoins d'aide sont loin d'être simples (voir l'annexe au présent chapitre), ce qui n'a pas empêché que des chiffres précis sur le surcroît d'APD nécessaire ont été avancés pour éclairer le débat :

- La Banque mondiale estime à 54 milliards de \$ le montant de l'aide supplémentaire qui sera nécessaire pour permettre aux pays à faible revenu qui prennent des mesures jugées satisfaisantes, ou qui devraient réussir à améliorer suffisamment leurs politiques, d'atteindre

l'objectif consistant à réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes vivant dans la pauvreté.

- Dans un rapport paru le 20 décembre 2001, la Commission macro-économie et santé de l'OMS estime à 31 milliards de \$ le surcroît d'aide qu'il pourrait être nécessaire et justifié de dégager d'ici 2015 pour les activités d'envergure nationale dans le seul secteur de la santé, 7 milliards de \$ supplémentaires devant être alloués à la fourniture de biens publics mondiaux.

- De son côté, l'UNESCO estime à quelque 14 milliards de \$ les sommes à dégager pour l'Initiative mondiale en faveur de l'Éducation pour Tous (EPT). La Banque mondiale établira, avant la réunion du Comité du développement prévue au printemps 2002, une nouvelle estimation du besoin de financement au titre de l'Initiative EPT se basant sur une analyse de la situation dans chaque pays.

Tous ces chiffres sont expressément conditionnés par une saine gestion, par les pays en développement, de leurs

affaires publiques en général, et de leur économie en particulier, et par la mise en place de véritables stratégies nationales pour les secteurs de la santé et de l'éducation. Au vu des exigences très strictes énoncées dans le rapport de la Commission macro-économie et santé, il est clair que réunir les conditions préalables à un accroissement de cet ordre des apports d'aide n'est en rien un processus facile ou qui va de soi.

La *demande effective* appelant une augmentation sensible des apports d'aide est donc assujettie à des améliorations décisives sur le plan de l'action gouvernementale et des institutions dans les pays en développement. Or, ces améliorations sont elles-mêmes tributaires des décisions prises du côté des donateurs, y compris des perspectives réelles que ceux-ci souscrivent des engagements à moyen terme en matière d'aide sur lesquels fonder des stratégies sectorielles dignes de ce nom et la gestion de l'économie dans son ensemble.

Tableau III-3.

Fiche de calcul 1 : Scénario de croissance de l'APD

	Ratio APD/RNB (%)	APD en termes réels (milliards de \$) ¹	Augmentation résultante de l'APD (milliards de \$)	Pour mémoire : Taux de croissance de l'APD réelle (%)
2000	0.22	54	0	
2001	0.23	58	4	7.1
2002	0.24	62	8	6.9
2003	0.25	66	12	6.7
2004	0.26	70	16	6.5
2005	0.27	74	21	6.4
2006	0.28	79	25	6.2
2007	0.29	84	30	6.1
2008	0.30	89	35	6.0
2009	0.31	94	40	5.9
2010	0.32	100	46	5.8
2011	0.33	105	51	5.7
2012	0.34	111	57	5.6

1. Aux prix 2000, en prenant comme hypothèse une augmentation annuelle du RNB de 2.5 %.

Tableau III-4.

Fiche de calcul 2 : Niveau de l'APD des Membres du CAD en 2010 et 2012 dans le scénario de croissance de l'APD réelle

Millions de \$

	APD/RNB en 2000 (%)	APD en 2000	APD tn termes réels en 2010 en prenant l'hypothèse de croissance ¹	Augmentation en termes réels	APD/RNB en 2010 (%)	APD en termes réels en 2012 en prenant l'hypothèse de croissance ¹	Augmentation en termes réels	APD/RNB en 2012 (%)
Allemagne	0.27	5 030	8 819	3 789	0.37	9 766	4 736	0.39
Australie	0.27	987	1 738	750	0.37	1 925	938	0.39
Autriche	0.23	423	780	357	0.33	870	446	0.35
Belgique	0.36	820	1 343	523	0.46	1 472	652	0.48
Canada	0.25	1 744	3 108	1 365	0.35	3 450	1 706	0.37
Danemark	1.06	1 664	2 331	667	1.16	2 491	827	1.18
Espagne	0.22	1 195	2 236	1 041	0.32	2 498	1 303	0.34
États-Unis	0.10	9 955	25 452	15 498	0.20	29 411	19 457	0.22
Finlande	0.31	371	628	257	0.41	692	321	0.43
France	0.32	4 105	6 899	2 794	0.42	7 594	3 489	0.44
Grèce	0.20	226	433	207	0.30	485	259	0.32
Irlande	0.30	235	402	167	0.40	444	209	0.42
Italie	0.13	1 376	3 137	1 761	0.23	3 585	2 208	0.25
Japon	0.28	13 508	23 445	9 937	0.38	25 925	12 418	0.40
Luxembourg	0.71	127	185	58	0.81	199	73	0.83
Nouvelle-Zélande	0.25	113	203	89	0.35	225	112	0.37
Norvège	0.80	1 264	1 820	556	0.90	1 954	691	0.92
Pays-Bas	0.84	3 135	4 492	1 358	0.94	4 821	1 686	0.96
Portugal	0.26	271	479	209	0.36	531	261	0.38
Royaume-Uni	0.32	4 501	7 577	3 076	0.42	8 342	3 841	0.44
Suède	0.80	1 799	2 590	791	0.90	2 782	983	0.92
Suisse	0.34	890	1 470	580	0.44	1 614	724	0.46
Ensemble du CAD	0.22	53 737	99 567	45 830	0.32	111 075	57 338	0.34
<i>dont :</i>								
Pays du G7	0.19	40 219	78 438	38 219	0.29	88 073	47 854	0.31
Autres pays	0.45	13 519	21 129	7 611	0.55	23 003	9 484	0.57

1. Aux prix de 2000, en prenant comme hypothèses une augmentation annuelle du RNB de 2.5 % et des augmentations annuelles des ratios APD/RNB de 0.01 %, à partir de 2001.

La demande et l'offre effectives sont donc fondamentalement interdépendantes. Si les obligations mutuelles de comptes ne sont pas considérablement renforcées dans la relation donneur-bénéficiaire, un accroissement de l'aide ne pourra ni se justifier, ni se concrétiser.

Du côté de l'offre, pour apprécier la faisabilité d'une hausse « notable » des apports d'aide, il est utile de bien

comprendre la logique arithmétique du processus. Les tableaux III-3 et III-4 présentés sous forme de fiches de calcul sont éclairants à cet égard. Il en ressort que :

- A supposer que le RNB réel des pays Membres du CAD progresse de 2.5 % par an, un relèvement progressif du rapport APD/RNB de son niveau actuel, soit 0.22 %, à 0.32 % d'ici 2010 entraînerait un accroissement de quelque 46 milliards de \$ par an

du volume de l'APD réelle, lequel se trouverait ainsi porté de 54 milliards de \$ en 2000 à 100 milliards de \$ en 2010. En 2012, le montant de l'APD aurait doublé, et le rapport APD/RNB s'établirait à 0.34 %.

- L'effort budgétaire susceptible d'être consenti au niveau du G7 – et en particulier par les États-Unis et le Japon – est déterminant. Au vu de la deuxième fiche de calcul, si tous les Membres du CAD augmentent leur rapport APD/RNB de 0.1 % par an entre 2000 et 2010, sur les 46 milliards de \$ supplémentaires ainsi dégagés, 38 milliards viendraient des pays du G7.

De nombreux donateurs se déclarent aujourd'hui déterminés à accroître leurs apports d'aide à moyen terme, mais sur le court terme la performance de l'ensemble des Membres du CAD en matière d'aide est soumise à des contraintes budgétaires, liées au ralentissement de la croissance à l'échelle mondiale ainsi qu'à la situation particulière dans laquelle se trouvent certains grands pays. Par ailleurs, certains pays parmi les plus performants en matière d'aide ont fait savoir que l'adhésion de l'opinion publique au maintien de leurs rapports APD/RNB à leurs niveaux actuels pourrait être altérée par le déclin de la performance globale des Membres du CAD.

Comme on l'a déjà souligné, il sera fondamental d'assurer une bonne efficacité de l'aide pour justifier une augmentation des apports d'aide. Des questions essentielles devront être résolues pour que l'effort d'aide puisse être intensifié de façon notable, tant du côté des donateurs que du côté des bénéficiaires. Si l'aide ne gagne pas en efficacité, un accroissement un tant soit peu important des apports ne pourra en effet conduire qu'à un allongement de la

liste des projets en attente, à une augmentation de la corruption et à un relâchement de l'action gouvernementale. Même dans les pays en développement qui obtiennent de bons résultats, cet accroissement aura des répercussions importantes, qu'il conviendra de maîtriser, au plan macro-économique (notamment au niveau des taux de change et de l'inflation).

L'amélioration de l'efficacité de l'aide suppose que l'on mette en place, tant du côté des donateurs que des bénéficiaires, les capacités requises pour gérer une aide multipliée par deux. Elle nécessite également un renforcement des institutions, des capacités humaines et des mécanismes de gestion de l'aide aux niveaux national et mondial. Il faudra également que le processus CSLP, qui intègre les principes du CDI, notamment en matière d'appropriation locale, ait atteint un régime de croisière. Un suivi rigoureux des progrès accomplis, se fondant sur des données de qualité, est en outre indispensable. La communauté internationale a entrepris de s'attaquer à tous ces problèmes. Il n'en faudra peut-être pas moins une dizaine d'années pour mettre en place un système d'aide permettant de gérer efficacement une APD d'un volume deux fois plus important qu'aujourd'hui.

Des contraintes de capacités institutionnelles, tant du côté des partenaires que du côté des donateurs, risquent d'empêcher l'acheminement d'apports d'aide nettement plus élevés. Méritent notamment de retenir l'attention à cet égard :

- Les questions traitées par le Groupe d'étude du CAD sur les pratiques des donateurs⁸, dont les travaux visant à rationaliser un système d'aide faisant

8. Pour plus d'informations sur les travaux de ce Groupe, voir www.oecd.org/dac/donorpractices et la partie IV du présent rapport.

Intervenir de multiples donneurs devient encore plus crucial dans la perspective d'un accroissement planifié du volume des apports d'aide.

- Les questions intéressant la bonne gestion des affaires publiques et les capacités qui sont débattues au sein du Réseau du CAD sur la bonne gouvernance et le renforcement des capacités (GOVNET).

- Les dispositions prises dans le cadre du Groupe de travail du CAD sur les aspects financiers de l'aide au développement, conformément à la Recommandation sur le déliement de l'APD aux pays les moins avancés, pour renforcer les régimes et capacités de passation des marchés dans les pays partenaires.

- Les efforts entrepris dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en vue de promouvoir la conduite d'examen par les pairs de la gestion politique et économique afin de favoriser la mise en place « d'États compétents » et une amélioration radicale de « l'image » de l'Afrique aux yeux des investisseurs, locaux et étrangers.

La gestion du soutien budgétaire et des dépenses publiques et le renforcement des capacités en la matière revêtent par ailleurs une importance capitale. Le FMI envisage d'adopter une approche à moyen terme pour le financement des CSLP, fondée sur des scénarios normatifs concernant les ressources assorties de conditions de faveur et sur des engagements préalables plus conséquents de la part des donateurs⁹. Davantage pourrait encore être fait sur ce plan dans le contexte du processus CSLP et des programmes bénéficiant d'un soutien au titre de la FRPC :

- En premier lieu, les programmes pourraient être présentés d'une manière qui adresse des signaux plus clairs à la communauté des donateurs dans le cadre du processus CSLP ; les prévisions à moyen terme pourraient par exemple être fondées sur des hypothèses plus normatives concernant les dons et les prêts concessionnels, dérivées des objectifs visés sur le front de la pauvreté et de la croissance, plutôt que sur l'idée que la tendance à la baisse, avec le déficit de financement qui en résulte, va se poursuivre.

- En deuxième lieu, il serait peut-être possible, en particulier dans les cas des pays qui affichent de bonnes performances, d'obtenir des donateurs des engagements préalables à accroître leur aide au fur et à mesure que les programmes prendront forme, et partant, de prévoir d'emblée des déficits et des dépenses plus élevés. En outre, les programmes pourraient définir des dépenses conditionnelles (en conformité avec les priorités décrites dans le CSLP) qui ne seraient exécutées que si un surcroît d'aide extérieure fongible assortie de conditions libérales était accordé. De fait, il serait souhaitable que tous les programmes bénéficiant d'un soutien au titre de la FRPC prévoient ce genre de solution au lieu d'obéir au principe si souvent mal compris selon lequel les dépenses doivent être ajustées en cas d'écart par rapport aux ressources prévues. Là encore, les caractéristiques de la nouvelle approche exigent que l'on améliore la mesure et le suivi des dépenses publiques.

- En troisième lieu, une attention particulière devrait être portée à l'interaction entre les financements à l'appui des CSLP pilotés par les pays et les financements sectoriels mobilisés dans le cadre d'initiatives spéciales, comme

9. Voir www.imf.org/external/np/prgf/2000/eng/key.htm.

Le Fonds VIH/sida créé à l'été 2001, et, d'une façon plus générale, les initiatives sectorielles de portée mondiale (par exemple dans les domaines de la santé, de l'éducation et des capacités commerciales). Diverses structures visant à établir un lien entre des groupes de travail et des groupes de pilotage interorganisations et des fonds mondiaux, d'une part, et des stratégies et des activités menées au niveau des pays, d'autre part, commencent à se mettre en place à cet effet.

5. Remarques de conclusion

Les diverses estimations disponibles confirment, ou à tout le moins ne contredisent pas, l'idée qu'un doublement de l'aide, sous réserve que le surcroît soit orienté vers des pays où la gestion des affaires publiques et l'environnement général sont satisfaisants, permettrait de jeter les bases nécessaires pour assurer la concrétisation des objectifs du millénaire pour le développement. Ce résultat vaut quelle que soit l'approche méthodologique sur laquelle reposent les estimations.

L'horizon temporel dans lequel doit s'opérer ce doublement de l'aide ne ressort pas clairement des différentes estimations (à part celles de la Commission de l'OMS). Les fiches de calcul proposées dans les tableaux III-3 et III-4 établissent un profil d'évolution dans le temps permettant un doublement de l'aide en 12 ans, c'est-à-dire pour 2012. Cela suppose que le rapport APD/RNB soit porté à 0.32 % pour 2010 (ce qui équivaut à son niveau moyen de la période 1992-93) et à 0.34 % pour 2012. Un tel accroissement du volume de l'APD, associé à une amélioration de l'efficacité de l'aide, ne semble pas irréalisable compte tenu des enseignements que les pays de l'OCDE et les

pays partenaires ont pu tirer de l'expérience accumulée au fil du temps et qui les ont conduit à privilégier les stratégies de lutte contre la pauvreté conduites par les pays partenaires, à mettre l'accent sur l'importance des politiques suivies et de la participation de la société civile et à s'appliquer à réduire les « coûts de transaction » de la coopération pour le développement.

La communauté internationale a déjà entrepris de lancer un programme d'action dont l'ambition pourrait se révéler à la hauteur de celle des objectifs du millénaire pour le développement. Parmi les éléments autour desquels s'articule ce programme figurent les suivants :

- Le « programme du développement de Doha », qui place les objectifs de développement au centre du vaste programme de travail convenu pour l'OMC à la Conférence de Doha en novembre 2001.
- La reconnaissance, par le Comité du développement à sa réunion d'Ottawa en novembre 2001, « qu'il faudra fortement accroître les niveaux actuels d'APD pour que les pays à faible revenu puissent saisir les opportunités offertes par l'amélioration de leurs politiques et atteindre les OMD ».
- Les travaux concertés sur l'harmonisation des pratiques de donateurs approuvés en 2001 par le Comité du développement et le CAD.
- L'approche intégrée du financement du développement, fondée sur de solides structures intérieures d'orientation de l'action et de gestion des affaires publiques dans les pays en développement et des dispositifs cohérents de gouvernance à l'échelle mondiale, qui se fait jour dans le cadre des préparatifs de la

Conférence internationale sur le financement du développement prévue au Mexique en 2002.

La conclusion qui se dégage en définitive de l'analyse qui précède est que les OMD peuvent être atteints à condition que les gouvernements des pays en développement et les Membres de l'OCDE s'y emploient sérieusement. Dans les pays en développement, l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres et le développement social appellent la poursuite des réformes dans plusieurs domaines, y

compris une redistribution des revenus et des actifs. Pour contribuer à faire reculer la pauvreté à l'échelle mondiale et à renforcer la stabilité politique, les pays de l'OCDE doivent, de leur côté, rehausser la cohérence aussi bien de leur APD que de l'ensemble de leurs politiques au service de la lutte contre la pauvreté. Plus les politiques seront cohérentes, au regard de leurs effets sur la pauvreté dans les pays en développement, plus faible sera l'accroissement requis du budget de l'aide.

Annexe III-1

Évaluations récentes des besoins d'aide : quelques observations

Diverses méthodes ont été utilisées pour estimer le surplus d'aide nécessaire pour assurer la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La présente annexe passe succinctement en revue les projections et calculs émanant de différentes organisations internationales, en particulier la Banque mondiale, l'OMS, l'UNESCO, l'UNICEF et le Groupe de haut niveau sur le financement du développement.

Estimer le volume de l'aide requise pour atteindre les OMD nécessite une évaluation, fondée sur des données d'observation, des moyens financiers à dégager pour assurer la réalisation :

- De l'ODM prévoyant une réduction de moitié pour 2015 de la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, grâce à l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres.
- Et des autres OMD renvoyant aux aspects sociaux et environnementaux de la pauvreté, grâce à des interventions directes.

La présente annexe expose la méthodologie sous-tendant le calcul de ces deux éléments, de même que les projections de la Banque mondiale concernant l'effet d'une libéralisation des échanges sur l'évolution de la pauvreté, et examine comment les diverses démarches se raccordent entre elles.

Réduction de la pauvreté monétaire grâce à l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres**Estimation des coûts**

Dans un document destiné au Comité du développement¹⁰, la Banque mondiale et le FMI recensent 65 pays à faible revenu qui devront mener un dur combat pour atteindre l'objectif fixé en matière de réduction de la pauvreté monétaire et où l'aide pourra faire une différence sous réserve que de saines politiques soient préalablement en place. Ils répartissent ces pays en deux groupes, le

premier composé de 43 pays dont les politiques et la gestion des affaires sont raisonnablement satisfaisantes et le second des 22 autres où ce préalable n'est pas rempli. Ils utilisent ensuite un modèle simple de type Harrod-Domar qu'ils associent à des données par pays sur la pauvreté pour calculer le surcroît de ressources nécessaire pour assurer la réalisation, à l'échelle mondiale, de l'objectif de réduction de la pauvreté monétaire par le jeu de la relation aide-croissance-recul de la pauvreté. Pour ces calculs, ils partent du principe que l'aide ne fera une différence notable *que* dans les 43 pays performants, lesquels, d'après leurs estimations, ont besoin à cet effet de recevoir 39 millions de \$ par an d'aide supplémentaire (soit le double de ce qu'ils reçoivent actuellement).

Parallèlement, le document appelle à faire tout ce qui est possible pour soutenir une réforme des politiques dans les 22 autres pays ayant beaucoup d'obstacles à surmonter et, lorsque celle-ci sera en bonne voie, à leur consentir à eux aussi des apports adéquats d'APD. Si des améliorations devaient se concrétiser rapidement dans la performance de ces pays, ceux-ci devraient bénéficier d'un surcroît d'APD de l'ordre de 15 milliards de \$ par an – soit le triple de ce qu'ils reçoivent actuellement – pour réussir à atteindre l'objectif.

Autrement dit, d'après les estimations de la Banque mondiale et du FMI, il faudrait au total dégager 54 milliards de \$ de plus par an pour assurer la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté dans les pays ayant beaucoup d'obstacles à surmonter dans l'hypothèse où la majorité de ces derniers continuent d'appliquer des politiques et une gestion des affaires publiques raisonnablement satisfaisantes et où ceux actuellement peu performants améliorent leur performance. Par conséquent, le niveau actuel de l'APD devrait être à peu près multiplié par deux pour obtenir une diminution de moitié de la pauvreté dans tous les pays.

10. « Financement du développement » (18 septembre 2001), document établi par les services de la Banque mondiale et du FMI à l'intention du Comité du développement.

Les 86 autres pays en développement sont pour leur part supposés pouvoir se passer d'une APD supplémentaire, et ce pour deux raisons. Premièrement, la plupart d'entre eux sont déjà « biens partis » pour obtenir une réduction de moitié de la pauvreté monétaire grâce à une croissance favorable aux pauvres. Deuxièmement, la situation économique de nombreux pays à revenu intermédiaire leur permet de mettre en œuvre, pour lutter contre la pauvreté, des réformes tendant à améliorer la répartition du revenu et des programmes généraux ou ciblés de développement social. Le document de la Banque mondiale et du FMI laisse cependant entendre qu'une révision de l'affectation de l'aide au sein de ce groupe de pays pourrait contribuer à rehausser l'efficacité de l'aide et à accroître le nombre de personnes sauvées du piège de la pauvreté.

Pays et types d'aide couverts – quelques remarques

L'exclusion des pays qui sont déjà sur la bonne voie peut être jugée contestable car ces pays ont leur part dans la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale et régionale et car un nombre phénoménal de leurs habitants continueront de vivre en deçà du seuil de pauvreté et ne bénéficieront pas des avancées prévues au titre d'autres OMD. Ces pays pourraient mettre à profit, efficacement qui plus est, un accroissement de l'aide pour faire refluer la pauvreté plus vite que le préconisent les OMD, ce qui n'empêcherait pas qu'ils comptent encore en 2015 un pourcentage important des pauvres recensés dans l'ensemble de la planète. Un accroissement de l'aide s'impose par ailleurs dans divers domaines qui ne sont pas pris en compte dans le document, par exemple au titre des programmes de reconstruction et de prévention liés aux conflits et au terrorisme (les sommes dégagées pour faire face à la crise actuelle en Afghanistan, notamment, doivent avoir un caractère additionnel) ; de même les besoins dans le domaine des secours en cas de catastrophe ne cessent d'augmenter, tendance qui risque fort de s'accroître compte tenu de la fréquence

accrue des catastrophes naturelles et de l'élévation de la densité de population. Or, les programmes d'aide humanitaire mobilisent rarement des moyens suffisants pour remédier à tous les maux qu'ils visent à atténuer, lesquels présentent un lien étroit avec les OMD.

Tout aussi contestable est l'hypothèse, à l'évidence tout à fait irréaliste, selon laquelle les 22 pays ayant beaucoup d'obstacles à surmonter et appliquant des politiques médiocres, qui comptent pour 15 milliards de \$ dans les 54 milliards requis, deviendront performants. Il est néanmoins plausible que des améliorations de performance se produiront au sein de ce groupe. Par ailleurs, sous réserve que des financements supplémentaires puissent être dégagés, il ne faut pas exclure l'éventualité d'accroissements sélectifs de l'aide, même aux pays peu performants, destinée à alimenter des programmes susceptibles de contribuer à la réalisation des OMD, dès lors que ces programmes répondent aux critères d'efficacité voulus (par exemple des programmes en faveur de la santé ou de l'éducation mis en œuvre par des ONG ayant fait leurs preuves). Compte tenu de ces éléments, les besoins d'APD pourraient être inférieurs à la somme annoncée, mais d'une fraction seulement des 15 milliards de \$ prévus pour ce groupe de pays.

D'autres rapports ont également été établis récemment sur la question, dont un par le Groupe de haut niveau sur le financement du développement (le « rapport Zedillo »). S'appuyant sur une étude de la CNUCED dont il ressort que, sous réserve que tous les pays adoptent de bonnes politiques, une réduction de moitié de la pauvreté en Afrique nécessiterait un surplus d'aide de l'ordre de 10 milliards de \$ par an, ce rapport s'applique à évaluer les besoins d'aide des autres pays à faible revenu, qu'il chiffre à au moins 20 milliards de \$ de plus que les sommes qui leur sont actuellement consenties pour permettre une réduction de moitié de la pauvreté monétaire. Il procède ensuite à une estimation du coût total de la réalisation des autres OMD et aboutit à un chiffre global de 50 milliards de \$, ce qui implique un accroissement de 30 milliards de \$ par rapport au niveau actuel¹¹.

11. Rapport du Groupe de haut niveau sur le financement du développement, Nations Unies, New York, notamment le Rapport technique, y compris l'annexe intitulée « Les objectifs de la politique mondiale : calcul des coûts » (www.un.org/reports/financing/report) ; Le flux de capitaux et la croissance en Afrique, CNUCED, Nations Unies, Genève et New York, 2000.

Problèmes d'ordre méthodologique

Il convient aussi de signaler un certain nombre de problèmes d'ordre méthodologique. Les estimations qui précèdent sont dérivées d'un modèle extrêmement simple dans lequel la croissance est fonction de l'investissement dans le capital physique et l'écart entre les niveaux prévus de l'épargne et de l'investissement nécessaire à la concrétisation d'un taux donné de croissance est considéré comme un « déficit de financement » qui doit être comblé par des apports extérieurs, d'aide ou autres. La relation entre l'investissement et la croissance est matérialisée par un coefficient fixe, le coefficient marginal de capital. On part du principe que les apports d'aide et autres se traduiraient systématiquement par un accroissement de l'investissement et que ce dernier conduira systématiquement à une accélération du taux de croissance. Or, les évolutions observées dans le passé ne corroborent pas l'existence de telles relations systématiques¹². Cela dit, le modèle a été testé sur un large éventail de pays à partir de données concernant une période où les politiques et la gestion des affaires publiques étaient, dans nombre de ces derniers, loin des niveaux « raisonnables » observés dans les pays dans lesquels la Banque mondiale et le FMI estiment qu'un accroissement de l'aide fera une différence, et justement, dans les pays qui ne répondent pas à ces normes, il est implicitement supposé que la relation aide-investissement-croissance-recul de la pauvreté est inopérante.

Par ailleurs, l'utilisation de coefficients fixes pour rendre compte de l'incidence de l'aide sur la croissance économique et de celle de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté ne tient peut-être pas totalement compte de l'éventualité que l'aide risque de perdre en efficacité lorsqu'elle s'accroît rapidement et que le coût unitaire de

la réalisation des OMD tende à augmenter à la marge sous l'effet, notamment :

- De contraintes liées à la capacité d'absorption (y compris au niveau de la gestion des affaires publiques et des capacités).
- Des distorsions induites au plan macroéconomique, « mal néerlandais » ou désincitation à l'épargne par exemple.
- De l'atténuation et/ou de la distorsion des facteurs incitant à une utilisation efficace des ressources d'APD.

D'un autre côté, un accroissement de l'aide peut se traduire par une augmentation du rendement à l'échelle de cette dernière s'il en résulte une baisse des coûts de transaction et une amélioration de l'environnement institutionnel, cet accroissement contribuant, par exemple, à stimuler le développement des infrastructures, des secteurs sociaux et du capital humain ou à renforcer la capacité des institutions de faire respecter la loi et les contrats. Par conséquent, tout bien pesé, l'hypothèse de rendements constants à l'échelle n'est peut-être pas déraisonnable, surtout associée au préalable d'une amélioration générale des politiques et d'une réorientation de l'aide vers les pays performants.

L'élasticité de la réduction de la pauvreté par rapport à la croissance économique est fonction non seulement du rythme de cette croissance mais aussi de sa qualité, autrement dit de sa composition, de sa répartition et de sa durabilité. La mesure dans laquelle la croissance se répercute sur la réduction de la pauvreté diffère considérablement d'un pays et d'une région à l'autre selon l'ampleur des inégalités au regard de l'instruction, de la détention de terres et d'autres actifs. D'après diverses études de la Banque mondiale, si la progression du revenu moyen est le vecteur le plus important de réduction de la pauvreté, elle explique cependant un peu moins de la moitié de la croissance du revenu des pauvres et on constate de grandes divergences par rapport à cette moyenne¹³.

12. Voir « The Ghost of Financing Gap – How the Harrod-Domar Growth Model Still Haunts Development Economics », William Easterly, Banque mondiale, juillet 1997. Document non publié disponible à l'adresse www.worldbank.org.

13. C'est ainsi qu'entre 1960 et 1994 l'effet sur la réduction de la pauvreté d'un point de croissance économique par habitant varie dans une proportion de un à quatre ou cinq entre les différents États de l'Inde et que des écarts du même ordre peuvent être observés entre l'Asie et l'Amérique latine (voir *The Quality of Growth*, Banque mondiale, 2000 ; David Dollar et Aart Kraay, *Growth IS Good for the Poor*, Banque mondiale, 2000 ; Martin Ravallion, *Growth, Inequality and Poverty: Looking Beyond Averages*, Banque mondiale, 2000).

Ces éléments soulignent l'importance d'une amélioration du cadre général et institutionnel pour rehausser l'efficacité de l'aide. Un environnement propice à une croissance favorable aux pauvres peut renforcer l'incidence de l'aide sur la croissance et celle de la croissance sur la réduction de la pauvreté. En conséquence, une modification de la répartition de l'aide pourrait bien rehausser l'efficacité de l'aide au service de la lutte contre la pauvreté. Des recherches de la Banque mondiale, il ressort que (sur la base des données relatives à 1998) pour que la répartition de l'APD soit « efficiente du point de vue de la pauvreté » il faudrait que 68 % des apports aillent aux pays comptant une forte proportion de pauvres qui mènent de bonnes politiques et 28 % aux pays comptant de nombreux pauvres dont les politiques laissent à désirer¹⁴. Cela impliquerait un accroissement de 150 % de l'aide consentie au premier groupe de pays, à supposer que le volume global de l'APD n'augmente pas. Comparé à ce chiffre, le doublement de l'aide aux pays performants, associé à une multiplication par deux du volume global de l'APD, préconisé dans le document destiné au Comité du développement, semble trop faible.

Un facteur qui pourrait largement contribuer à instaurer un environnement plus propice à l'efficacité de l'aide et à l'émergence d'une croissance favorable aux pauvres est la rationalisation des mécanismes d'acheminement de l'aide et l'harmonisation des procédures, tâches pour lesquelles a justement été créé le Groupe d'étude du CAD sur les pratiques des donateurs. Des formes d'aide plus intégrées et mieux coordonnées, telles que l'aide programme, l'aide sectorielle et des engagements à moyen terme à l'appui de stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté conduits par les pays partenaires, associées à un soutien en faveur du renforcement des capacités, pourraient concourir à rehausser sensiblement la capacité d'absorption des pays à faible revenu. Un accroissement des financements alloués à la production de biens publics mondiaux pourrait aussi renforcer l'impact de l'aide et de la croissance sur la réduction de la pauvreté grâce à une diminution des coûts de transaction de l'aide.

Dès lors que priorité est donnée à la réalisation des OMD, une aide beaucoup plus importante doit être consentie aux PMA et aux PFR, en particulier à ceux qui suivent de bonnes politiques, gèrent convenablement leurs affaires publiques et sont dotés d'institutions satisfaisantes. Si le premier critère guidant les décisions d'affectation de l'aide était le nombre de personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté, les grands pays en développement – Bangladesh, Inde, Indonésie et Pakistan – devraient recevoir une part bien plus grande de l'accroissement du volume global de l'APD que les pays Africains, où le degré de pauvreté et les besoins en matière de renforcement des capacités institutionnelles sont pourtant bien plus importants (on fait ici abstraction de la Chine, partant du principe que, celle-ci ayant accès aux marchés des capitaux, un accroissement de l'aide n'y est pas déterminant pour faire reculer la pauvreté). A supposer que les pays africains n'aient pas encore atteint la limite de leurs capacités d'absorption et puissent donc utiliser un surcroît d'aide de façon efficace, se poserait la question de savoir s'il est acceptable de privilégier les petits pays même s'il doit en résulter une diminution du nombre de personnes sauvées de la pauvreté à l'échelle mondiale. Une autre question qui mérite de retenir l'attention est celle de l'importance relative à affecter à la concrétisation des OMD à l'échelon mondial, régional et national, respectivement. Les chances d'atteindre les OMD, et les besoins d'aide correspondants, ne sont en effet pas les mêmes à ces différents échelons. Qui plus est, la nécessité, aujourd'hui largement admise, de dépasser les seuls critères d'efficacité de l'aide afin de remédier aux problèmes liés aux conflits et au terrorisme risque de réduire la contribution globale de l'aide au recul de la pauvreté même si cela devrait préparer le terrain à l'instauration de politiques et de systèmes de gestion des affaires publiques « raisonnablement satisfaisants » de nature, à terme, à limiter les conflits et à atténuer la pauvreté. Il est donc primordial que le surplus d'aide se justifiant à court et moyen termes face au terrorisme et aux conflits ait bien un caractère additionnel.

14. Paul Collier et David Dollar (2001), *Aid Allocation and Poverty Reduction*, à paraître dans *European Economic Review*.

Réduction de la pauvreté monétaire grâce à une libéralisation des échanges et à l'investissement privé

Si l'on veut remettre dans une juste perspective l'importance de l'APD pour la réduction de la pauvreté, force est de reconnaître que la cohérence des politiques au service de la lutte contre la pauvreté est, elle aussi, essentielle pour la réalisation des OMD. Cela vaut aussi bien pour les politiques des pays en développement que pour celles suivies par les pays Membres de l'OCDE dans des domaines autres que la coopération pour le développement. Parmi les éléments importants auxquels doit s'appliquer cette cohérence figurent les apports de ressources autres que l'APD aux pays en développement, par le biais notamment des échanges, de l'IDE, des investissements de portefeuille et autres apports de capitaux privés, des financements privés alloués à la production de biens publics planétaires et des projets mis en œuvre par des ONG grâce à des concours émanant du secteur privé¹⁵.

Particulièrement intéressantes pour les suites à donner à la Conférence de Doha sont les prévisions à long terme concernant la croissance et le recul de la pauvreté fournies par la Banque mondiale dans son rapport 2002 sur *Les perspectives économiques mondiales et les pays en développement*. Le scénario de référence qui y est présenté implique, entre 1990 et 2015, une diminution de plus de moitié de la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (avec moins d'un dollar par jour) à l'échelle mondiale, et d'un peu moins de la moitié si on exclut la Chine. Il est toutefois clairement précisé que l'ODM relatif à la pauvreté monétaire ne sera pas atteint dans toutes les régions. L'Afrique, en particulier, en restera encore très éloignée. Dans un autre scénario, se fondant sur une heureuse issue d'un futur cycle de négociations soucieuses des considérations de développement à l'OMC, la pauvreté est réduite de 15 % de plus à l'échelle mondiale, plus de la moitié de ce recul supplémentaire étant imputable à l'Afrique. D'après le même rapport, l'objectif de réduction de la mortalité

infantile ne sera pour sa part atteint qu'en Asie du Sud.

Ces prévisions ne font pas mention de la nécessité d'un accroissement de l'aide. Elles reposent expressément sur l'hypothèse que la libéralisation des échanges générera pour les pays en développement un surplus de recettes qui, implicitement, entraînera une augmentation de l'investissement et de l'emploi, ce qui dégagera des recettes publiques pour des investissements sociaux. Ce raisonnement est celui sous-tendant le scénario à long terme de développement réussi qui sert de référence à toutes les grandes organisations internationales et sur lequel s'appuie, par exemple, le document des facilitateurs en vue de la Conférence internationale sur le financement du développement. Or, il suppose implicitement un niveau élevé d'investissements publics et sociaux ainsi d'ailleurs qu'en témoigne l'accent mis, à Doha, sur le renforcement des capacités commerciales, qu'il s'agisse de celles, souvent coûteuses, qu'appelle la participation au système de l'OMC aussi bien que des investissements publics indispensables pour susciter une réaction de l'offre aux opportunités commerciales. Les pays à faible revenu, en particulier, souffrent d'un important déficit de capital humain, notamment dans les domaines liés à la santé et à l'éducation, et disposent de ressources limitées pour relever les défis du développement durable. Or des pays présentant de telles défaillances au niveau du capital humain et de l'investissement public ne sauraient mobiliser un flux dynamique d'investissement étranger. D'après une étude de la CNUCED, une des raisons du manque de réactivité de l'offre et de la faiblesse de la relation entre investissement et croissance dans les pays les moins avancés serait le niveau extrêmement bas, par habitant, des dépenses de santé et d'éducation et des autres investissements sociaux¹⁶. Par conséquent, l'aide destinée à faciliter la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre la pauvreté mue par les échanges et l'investissement revêt une importance capitale. Cela nous conduit à la troisième méthode d'estimation des besoins d'aide.

15. D'après le document destiné au Comité du développement, les barrières, tarifaires et autres, imposées par les pays riches, ainsi que les subventions que ceux-ci accordent à leurs agriculteurs, coûteraient aux pays en développement beaucoup plus que les 57 milliards de \$ d'aide étrangère qu'ils reçoivent actuellement chaque année.

16. CNUCED, Les pays les moins avancés – Rapport 2000, p. 44.

Estimation du coût de la réalisation des objectifs de développement social

Outre une réduction de la pauvreté monétaire, les OMD prévoient le comblement de diverses déficiences dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'environnement. Il existe entre les différents objectifs des interactions complexes. Un recul de la pauvreté monétaire influera sur la réalisation de ces autres objectifs du fait qu'elle augmentera la demande de services de santé et d'éducation émanant des pauvres tout en accroissant les recettes publiques disponibles pour financer ces services.

De son côté, le développement social stimule la croissance économique grâce à l'élévation qui en résulte de la productivité et des revenus des pauvres. Un large accord se dégage pour dire que le capital humain est le plus important de tous les facteurs de production, mais des divergences de vues subsistent entre les économistes concernant le meilleur moyen de chiffrer les divers aspects du processus de formation du capital humain. L'instruction et la formation sont certes des éléments primordiaux, mais il en va de même de la santé, de l'accès aux services essentiels et de la stabilité sociale. Si l'on en croit le rapport de la Commission macro-économie et santé de l'OMS, la croissance économique serait d'environ 0.5 % plus élevée si on parvenait à réduire significativement l'impact de la maladie dans les pays à faible revenu grâce à un accroissement massif des interventions dans le domaine de la santé¹⁷. Face à cette relation de cause à effet entre le développement social et l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres, les dépenses en faveur des secteurs sociaux apparaissent d'autant plus efficaces, qu'elles soient financées sur des ressources intérieures ou sur l'APD.

L'observation montre par ailleurs que l'instruction aussi bien primaire que secondaire se ressent largement sur la croissance. D'après la Banque mondiale, l'instruction primaire demeure l'investissement le plus efficace au service d'une croissance favorable aux pauvres dans les pays en développement ; en règle générale, c'est en outre l'investissement dans l'éducation des filles et des femmes qui produit

le taux de rendement le plus élevé. Bien que le rendement décline au-delà d'un certain niveau d'instruction et de revenu, l'investissement dans l'enseignement tertiaire est également déterminant pour le renforcement des capacités d'échanges et d'investissement.

Le fait que le développement social soit à la fois une cause et une conséquence de la croissance économique rend d'autant plus complexe l'estimation des besoins totaux de financement qu'implique la réalisation des OMD. L'aide requise et utilisée pour améliorer les indicateurs sociaux contribuera en effet parallèlement, dans une certaine mesure, à alimenter la croissance économique et à faire refluer la pauvreté monétaire, et inversement. Or, cette aide peut fort bien prendre la forme d'un soutien en faveur des secteurs sociaux et de la protection de l'environnement. Il faut reconnaître l'existence de ces interactions, et les exploiter au mieux.

Une façon de tenir compte du double impact de l'aide, sur le développement social et sur le développement économique, consiste à calculer ce qu'il en coûterait d'atteindre les objectifs sociaux tout en s'appliquant à éliminer les éléments qui pourraient faire double emploi en raison de l'interdépendance des différents objectifs sociaux. Telle est l'approche qu'a utilisée la Banque mondiale, associée à des données par pays, pour produire une estimation approximative des besoins totaux d'aide liés à la réalisation des OMD à caractère social et environnemental, et elle aboutit à un chiffre *grosso modo* du même ordre que ceux obtenus pour l'objectif de réduction de la pauvreté monétaire ; les deux méthodes convergent donc pour faire ressortir au double à peu près de son niveau actuel le volume de l'aide nécessaire à la concrétisation des OMD. Les estimations plus ciblées réalisées par d'autres organisations pour la santé et l'éducation tendent, elles aussi, à corroborer ce chiffre.

En ce que concerne l'éducation, un récent document de l'UNESCO fait état des efforts actuellement déployés par la Banque mondiale, l'UNESCO et d'autres organismes pour évaluer les moyens financiers que requiert la réalisation des objectifs de l'Initiative en faveur de l'éducation pour tous¹⁸. Ces efforts

17. Commission macro-économie et santé, *Investing in Health for Economic Development*, OMS, Genève, décembre 2001.

18. *Rapport de suivi sur l'éducation pour tous*, UNESCO, Paris, octobre 2001.

ont visé à déterminer à la fois le volume global des financements à dégager et les ressources à mettre à la disposition de chaque pays. Le surcroît de ressources qu'il faudrait mobiliser chaque année pour assurer l'instruction primaire universelle a ainsi été chiffré à :

- 8 milliards de \$ par l'OXFAM.
- 9 milliards de \$ par l'UNICEF.
- 10 milliards de \$ par la Banque mondiale.
- 15 milliards de \$ par l'UNESCO.

La Banque mondiale a maintenant entrepris d'estimer ce qu'il en coûterait, dans chaque pays, de mettre en œuvre une stratégie en faveur du secteur de l'éducation dans le cadre de l'Initiative en faveur de l'éducation

pour tous. Ces estimations devraient être achevées au printemps 2002.

Pour ce qui est de la santé, le rapport de la Commission macro-économie et santé de l'OMS contient une première estimation des apports d'aide que risque de nécessiter la mise en œuvre à l'échelon de chaque pays des interventions essentielles pour améliorer la santé des pauvres dans les pays à faible revenu ; le chiffre annoncé y est d'environ 30 milliards de \$ pour 2015, en regard des 6 milliards de \$ actuellement dépensés.

Les estimations relatives à l'Initiative en faveur de l'éducation pour tous comme celles de la Commission de l'OMS sont étroitement assujetties à la formulation de programmes sectoriels de qualité et de solides CSLP.

Glossaire des principaux termes et concepts

(Les termes en MAJUSCULES renvoient aux entrées à consulter).

AIDE : Dans la présente publication, le terme « aide » désigne uniquement les apports qui peuvent être considérés comme une AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ou une AIDE PUBLIQUE.

AIDE NON LIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui peuvent être effectués en totalité et librement dans la quasi-totalité des pays.

AIDE PARTIELLEMENT DÉLIÉE : Aide publique au développement (ou aide publique) servant à financer des achats de biens et services qui doivent être affectés soit dans le pays donneur soit parmi un groupe restreint d'autres pays, lequel doit toutefois comprendre la quasi-totalité des pays bénéficiaires. L'aide partiellement déliée est soumise aux mêmes règles de discipline que les CRÉDITS D'AIDE LIÉE et le FINANCEMENT MIXTE.

AIDE PUBLIQUE : Apports qui répondraient aux critères d'inclusion dans l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, mais dont les bénéficiaires figurent à la partie II de la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES).

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT : Prêts ou dons accordés aux pays et territoires figurant dans la partie I de la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (pays en développement) :

- Par le secteur public.

- Dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie.

- A des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ doit être d'au moins 25 %).

Outre les apports financiers, l'aide englobe la COOPÉRATION TECHNIQUE. Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. Pour le traitement des remises de dettes au titre de prêts initialement accordés à des fins militaires, voir plus loin les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

AMORTISSEMENT : Remboursements du principal d'un prêt. Ne comprend pas les versements d'intérêts.

APPORT ASSIMILABLE A UN DON : Transaction pour laquelle le pays donneur conserve le droit formel au remboursement mais a exprimé dans son engagement l'intention de conserver le produit du remboursement dans le pays emprunteur pour l'y utiliser au profit de ce pays.

APPORTS NETS : Montant total des versements effectués au cours d'un exercice comptable, déduction faite des remboursements de principal sur les prêts en cours, hors intérêts.

APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ : Apports aux conditions du marché financés par le secteur privé (c'est-à-dire variation des actifs privés à long terme détenus par les résidents du pays auteur de la notification) et dons privés (c'est-à-dire **dons d'organisations non gouvernementales**, nets des subventions reçues du secteur public). Dans les présentations axées sur

l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires, les apports aux conditions du marché sont ventilés comme suit :

- **Investissement direct** : Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES). La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme, dans laquelle l'investisseur direct exerce une influence notable sur la gestion de l'entreprise, du fait qu'il en détient au moins 10 % du capital, ou l'équivalent sous forme de droits de vote ou autres moyens de contrôle. Dans la pratique, la valeur d'un investissement direct est donnée par la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite société-mère.

- **Prêts bancaires internationaux** : Prêts nets aux pays figurant sur la Liste des bénéficiaires de l'aide, consentis par des banques commerciales appartenant à la zone de notification à la Banque des règlements internationaux, laquelle inclut la plupart des pays de l'OCDE et des centres financiers offshore (Antilles néerlandaises, Bahamas, Bahreïn, Hong-Kong (Chine), îles Caïmanes et Singapour), hors prêts aux banques situées dans les mêmes centres financiers offshore. Les prêts consentis par les autorités monétaires centrales sont exclus. Les obligations et les prêts bancaires garantis sont inclus dans ces présentations sous la rubrique AUTRES APPORTS PRIVÉS ou EMPRUNTS OBLIGATAIRES (voir ci-dessous).

- **Emprunts obligataires** : Émissions nettes d'obligations internationales par les pays figurant sur la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD.

- **Autres apports privés** : Essentiellement acquisitions notifiées de titres émis par des entreprises de pays bénéficiaires de l'aide.

Dans les présentations axées sur les sorties de fonds des pays donateurs, les apports du secteur privé autres que les investissements directs renvoient uniquement aux prêts ayant une échéance supérieure à un an et sont généralement ventilés entre les éléments suivants :

- **Crédits privés à l'exportation** : Voir CRÉDITS A L'EXPORTATION.

- **Titres d'organismes multilatéraux** : Opérations du secteur privé bancaire et non bancaire portant sur des obligations, titres de créances, etc., émises par des institutions multilatérales.

- **Investissements bilatéraux de portefeuille et autres** : Englobent des prêts bancaires ainsi que les achats d'actions, d'obligations et de biens immobiliers.

APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES : Dans l'apport de ressources aux pays bénéficiaires de l'aide (voir le tableau I de l'annexe statistique) sont inclus, outre le FPD, les CRÉDITS A L'EXPORTATION publics et privés et les opérations à court ou à long terme du secteur privé (voir APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ). Le total de ces ressources est mesuré net des paiements d'amortissement et des capitaux rapatriés par les investisseurs privés. Les apports **bilatéraux** sont ceux consentis directement par un pays donneur à un pays bénéficiaire de l'aide. Les apports **multilatéraux** sont ceux qui sont acheminés par l'intermédiaire d'une organisation internationale ayant des activités dans le domaine du développement (comme la Banque mondiale ou le PNUD). Les tableaux où figure l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires recensent les apports des organismes

multilatéraux à ces pays et non les contributions que lesdits organismes ont reçues des donateurs.

AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP) : Apports financés par le secteur public au profit de pays figurant sur la Liste des bénéficiaires de l'aide qui ne répondent pas aux critères de définition de l'aide publique au développement ou de l'aide publique, soit parce que leur objectif principal n'est pas le développement, soit parce qu'ils comportent un élément de libéralité inférieur à 25 %.

BILATÉRAL : Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

CAD (COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT) : Comité de l'OCDE qui traite des questions de coopération pour le développement. On trouvera en frontispice de ce volume la description de ses objectifs et la liste de ses Membres.

CENTRES FINANCIERS OFFSHORE : Pays ou territoires dont les institutions financières traitent essentiellement avec des non-résidents.

COOPÉRATION TECHNIQUE : Englobe *a)* les subventions à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger, et *b)* les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses relatives aux projets et programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant

que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

CRÉANCE : Droit d'un créancier au remboursement d'un PRÊT ; par extension, le prêt soi-même ou son encours.

CRÉDITS A L'EXPORTATION : PRÊTS accordés pour les besoins du commerce extérieur et qui ne sont pas matérialisés par un instrument négociable. Ces crédits peuvent être octroyés par le secteur public ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, ils peuvent être assortis d'une garantie publique.

CRÉDITS D'AIDE LIÉE : PRÊTS, crédits ou montages de FINANCEMENT MIXTE d'origine publique ou bénéficiant d'un soutien public, servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires de l'aide. Les crédits d'aide liée sont soumis à certaines règles de discipline en ce qui concerne le niveau de concessionnalité, les pays auxquels ils peuvent être accordés et l'utilité pour le développement, de façon à éviter que des fonds d'aide soient utilisés pour des projets qui seraient commercialement viables moyennant un financement aux conditions du marché et à s'assurer que les pays bénéficiaires reçoivent la meilleure contrepartie possible de l'argent dépensé. Pour plus de précisions, se reporter aux **Rapports sur la coopération pour le développement** 1987 (pp. 204-208) et 1992 (pp. 11-13).

COURT TERME : S'entend des prêts d'une durée inférieure ou égale à un an.

DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT : Voir ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ.

DONS : Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

ÉCHÉANCE : Date à laquelle est dû le dernier remboursement d'un prêt ; par extension, durée de vie de ce prêt.

ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ : Cette notion rend compte des *conditions financières* d'un engagement : taux d'intérêt, ÉCHÉANCE et différé d'amortissement (délai jusqu'au premier remboursement de principal). Elle mesure la libéralité d'un prêt, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de l'investissement domestique, c'est-à-dire du coût d'opportunité pour le donneur de mettre les fonds à la disposition du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 % ; il est de 100 % pour un don ; pour un prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes. Pour obtenir l'*équivalent don* d'un prêt, il suffit de multiplier sa valeur nominale par son élément de libéralité (voir NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ). (Note : la notion d'élément de libéralité ne s'applique pas aux opérations réalisées par les banques multilatérales de développement à des conditions non libérales, c'est-à-dire dans le cadre de leurs « guichets non libéraux ».)

ENGAGEMENT : Obligation ferme, exprimée par écrit et appuyée sur les fonds nécessaires, prise par un donneur public de fournir une aide déterminée à un pays

bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux s'expriment par le montant total du transfert prévu, quel que soit le temps nécessaire pour achever les versements. Les engagements vis-à-vis d'organisations multilatérales correspondent à la somme i) des versements éventuellement effectués au cours de l'année considérée qui n'avaient pas antérieurement été notifiés sous forme d'engagements ; et ii) des versements prévus au cours de l'année suivante.

FINANCEMENT MIXTE : Conjugaison d'aide publique au développement, sous forme de dons ou de prêts, avec tout autre financement pour constituer une enveloppe financière. Les financements mixtes sont assujettis aux mêmes critères de concessionnalité, d'utilité pour le développement et concernant les pays bénéficiaires auxquels ils peuvent être accordés, que les CRÉDITS D'AIDE LIÉE.

FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD) : Ce concept, qui sert à mesurer les apports de ressources aux pays bénéficiaires, couvre a) l'APD bilatérale, b) les dons et les prêts au développement, assortis ou non de conditions libérales, consentis par les institutions financières multilatérales, et c) les autres apports du secteur public jugés contribuer au développement (y compris les prêts de refinancement) mais dont l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

LISTE DU CAD : Voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES.

LONG TERME : Se dit des prêts dont la durée est, à l'origine ou après prorogation, supérieure à un an.

NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ : Indicateur de la « libéralité » d'un crédit rendant compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport au taux du marché (voir aussi ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ). Techniquement, il est donné par la différence entre la valeur nominale d'un CRÉDIT D'AIDE LIÉE et la valeur du service de la dette à la date du décaissement, calculée au taux d'actualisation applicable à la monnaie de la transaction et exprimée en pourcentage de la valeur nominale.

NON DÉCAISSÉS : Montants engagés mais non encore dépensés. Voir aussi ENGAGEMENT, VERSEMENT.

ORGANISMES MULTILATÉRAUX : Dans les statistiques du CAD, cette appellation recouvre les institutions internationales ayant pour membres des États, qui consacrent la totalité ou une grande partie de leurs activités au développement et aux pays bénéficiaires de l'aide. Ils englobent les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, banques régionales de développement, par exemple), les organismes des Nations Unies et certains groupements régionaux (certains organismes de la Commission européenne ou certaines organisations arabes, par exemple). La contribution d'un Membre du CAD à un organisme de ce genre est qualifiée de multilatérale dès lors qu'elle se fonde avec les contributions des autres membres de l'organisme et que celui-ci décide seul de l'affectation de ces ressources. Sauf indication contraire, les souscriptions au capital des banques multilatérales de développement sont présentées sur la base des **dépôts**, c'est-à-dire pour le montant de la lettre de crédit ou de l'instrument négociable correspondant et à la date du dépôt de cet instrument. Peu de données sont disponibles sur la base des **encaissements**, c'est-à-

dire des montants tirés à diverses dates par l'organisme sur l'instrument déposé.

PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES : La Liste des bénéficiaires de l'aide, établie par le CAD, et utilisée pour les statistiques dans cet ouvrage, est reprise à la fin du volume. On trouvera plus loin, dans les « Notes sur les définitions et questions de mesure », des détails sur les modifications récemment apportées à cette liste. Depuis le 1^{er} janvier 2000, la partie I de la Liste comprend les catégories suivantes (le terme « pays » comprend les territoires) :

- **PMA** : Pays les moins avancés. Groupe défini par les Nations Unies. Sont classés dans ce groupe, les pays qui se situent en dessous de seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. En cas de modification du groupe des PMA, une mise à jour est immédiatement apportée à la Liste du CAD.
- **Autres PFR** : Autres pays à faible revenu. Ce groupe comprend tous les pays, autres que les PMA, dont le PNB par habitant était inférieur ou égal à 760 dollars en 1998 (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale).
- **PRITI** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce sont les pays dont le PNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 761 et 3 030 dollars en 1998. Les pays qui appartiennent à la fois aux PMA et aux PRITI sont montrés en tant que PMA, et non en tant que PRITI.

PRITS : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce sont les pays dont le PNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 3 031 et 9 360 dollars en 1998.

PRÉ : Pays à revenu élevé. Ce sont les pays en développement dont le PNB par habitant (sur la base de l'Atlas) était supérieur à 9 360 dollars en 1998.

La partie II de la Liste comprend les « Pays en transition ». Elle inclut : i) les pays les plus avancés d'Europe centrale et orientale et les plus avancés des nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique ; et ii) les pays en développement les plus avancés. Voir aussi AIDE PUBLIQUE.

PRÊTS : Transferts qui impliquent un remboursement. Seuls les prêts d'une durée de plus d'un an sont inclus dans les statistiques du CAD. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts déduction faite des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Par conséquent, lorsqu'un prêt est entièrement remboursé, son effet sur les apports totaux nets est nul sur l'ensemble de la durée du prêt.

RÉAMÉNAGEMENT (ou RESTRUCTURATION) DE LA DETTE : Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une **remise de la dette** (extinction du prêt) ou d'un **rééchelonnement** passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement soit par l'octroi d'un nouveau prêt de **refinancement**. Voir aussi les « Notes sur les définitions et questions de mesure », ci-après.

TRANSFERTS NETS : Dans les statistiques du CAD, les apports nets déduction faite des paiements d'intérêts.

VERSEMENT : Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services ; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de biens et de services, évalués à leur coût pour le donneur. Dans le cas d'activités réalisées dans le pays donneur telles que programmes de formation, d'administration ou de sensibilisation du public, le versement est considéré comme effectué lorsque les fonds ont été transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être comptabilisés **bruts** (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou **nets** (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

VOLUME (termes réels) : Les chiffres sur les apports fournis dans la présente publication sont exprimés en dollars des EU. Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, certains chiffres sont donnés à prix et taux de change constants, par rapport à une année de référence précise. Autrement dit, un ajustement a été opéré pour tenir compte à la fois de l'inflation de la monnaie du donneur entre l'année considérée et l'année de référence et des variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période. On trouvera dans l'annexe statistique un tableau récapitulatif des facteurs de conversion (déflateurs) à appliquer pour convertir en dollars de l'année de référence (« prix constants ») tous les chiffres exprimés en dollars courants dans le Rapport (tableau 36).

Notes sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le Rapport a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

Modification du concept d'APD et de la portée du PNB/RNB

Si la définition de l'aide publique au développement ne s'est pas modifiée depuis plus de vingt-cinq ans, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), de la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donateurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les Membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce

pays, chiffre (184 millions de dollars) qui représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie à la fin des années 80, étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables quinze ans auparavant*.

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le nouveau Système de comptabilité nationale (SCN) préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/PNB des donateurs. A titre d'exemple, les rapports APD/PNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 1990. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement affiché un recul, mais moins important – entre 2 et 4 %. Tous les pays Membres du CAD se fonderont sur le nouveau SCN pour l'établissement de leurs données relatives à l'année 2000.

Pays bénéficiaires pris en compte

Au cours des dix dernières années, les pays et groupes de pays suivants ont été ajoutés à la Liste des bénéficiaires de

* S. Scott, « Some Aspects of the 1988/89 Aid Budget », dans *Quarterly Aid Round-up*, n° 6, AIDAB, Canberra, 1989, pp. 11-18.

l'APD aux dates indiquées : les communautés noires d'Afrique du Sud (1991, maintenant désignées par le simple libellé Afrique du Sud) ; le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan (1992) ; l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan (1993) ; les zones sous administration palestinienne (1994), le Moldova (1997). L'Érythrée, qui faisait anciennement partie de l'Éthiopie, est considérée comme un pays distinct depuis 1993. Pour leur part, les Territoires des îles du Pacifique anciennement sous tutelle des États-Unis, ont été remplacés au fil du temps par leurs États successeurs, à savoir les États fédérés de Micronésie et des îles Marshall (1992) et les îles Mariannes du Nord et Palau (1994).

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la Liste des bénéficiaires de l'APD : Portugal (1991) ; Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Saint-Pierre et Miquelon (1992) ; Grèce (1994).

Depuis 1993, plusieurs PECO/NEI en transition sont inclus dans la partie II de la nouvelle Liste des bénéficiaires de l'aide (cette liste est reproduite à la fin du présent ouvrage). L'aide consentie aux pays de la partie II est comptabilisée dans « l'aide publique » et non dans l'APD. Pour éviter des chevauchements, la partie II de la nouvelle Liste ne comprend pas les PECO/NEI classés dans les bénéficiaires de l'APD.

A compter de 1996, les pays à revenu élevé suivants ont été reclassés de la partie I à la partie II de la Liste : Bahamas, Brunei, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Singapour. A partir de 1997, sept autres pays à revenu élevé ont été transférés dans la partie II, à savoir : Bermudes, îles Caïmans, Chypre, îles Falkland, Hong-Kong (Chine), Israël et Taipei chinois.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, les pays et territoires suivants ont été transférés à la partie II : Antilles néerlandaises, Aruba, Corée, Gibraltar, Libye, Macao, Mariannes du Nord, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Vierges (RU). La Liste sera modifiée en 2001 pour refléter le fait que le Sénégal a été transféré dans le groupe des PMA, et une nouvelle révision sera opérée en 2002.

Les chiffres de l'aide totale aux pays de la partie I (APD) et aux pays de la partie II (AP) renvoient à la Liste des bénéficiaires pour l'année correspondante. Lorsqu'un pays est ajouté ou supprimé d'un groupe de revenu de la partie I, les totaux relatifs aux groupes affectés sont ajustés rétroactivement afin de rendre aussi bonne que possible la comparabilité dans le temps sur la base de la liste en vigueur.

Pays donateurs

L'Espagne et le Portugal ont adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992 et la Grèce en 1999. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau Membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/PNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au PNB, que ceux des donateurs de plus longue date.

Traitement des remises de dettes

Le traitement de **l'annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD**

a varié ces dernières années. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement accordées à des fins **militaires** peut être comptabilisée dans les autres apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des **crédits à l'exportation**) comptabilisées dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD comme elle l'était jusqu'en 1989.

L'incidence de ces décisions sur les chiffres de l'APD peut se résumer de la façon suivante :

a) APD des pays : l'annulation de toute dette non issue de l'APD est comptabilisable au titre de l'APD jusqu'en 1992 inclus. Depuis 1993, les remises de dettes militaires ne peuvent plus être comptabilisées que dans les AASP.

b) APD totale du CAD : résulte de la somme des APD notifiées par les pays, à l'exclusion des éléments suivants :

- 1990 : 1.2 milliard de dollars de dettes militaires annulées par les États-Unis et 334 millions de dollars de créances issues de crédits à l'exportation et de prêts à l'ajustement structurel annulées par divers pays.
- 1991 : 1.9 milliard de dollars de dettes militaires annulées par les États-Unis et 28 millions de dollars de dettes au titre de crédits à l'exportation.
- 1992 : 894 millions de dollars de dettes militaires annulées par les États-Unis et 975 millions de dollars de dettes annulées par divers pays issues de crédits à l'exportation annulées par divers pays.

L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD ne donne pas lieu à un nouveau versement net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

Année utilisée pour le calcul des données

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD - 1^{er} janvier 2000

Partie I : Pays et territoires en développement (Aide publique au développement)					Partie II : Pays et territoires en transition (Aide publique)	
PMA	PFR (PNB par habitant < \$760 en 1998)	PRIT1 (PNB par habitant \$761-\$3 030 en 1998)	PRITS (PNB par habitant \$3 031-\$9 360 en 1998)	PRE (PNB par habitant > 9 360 en 1998) ¹	PECO et NEI	Pays et territoires en développement plus avancés
Afghanistan	* Arménie	Afrique du Sud	* Ouzbékistan	Botswana	Malte ¹	* Bélarus
Angola	* Azerbaïdjan	* Albanie	Papouasie- Nlle-Guinée	Brésil	Slovénie ¹	* Bulgarie
Bangladesh	Cameroun	Algérie	Paraguay	Chili		* Estonie
Bénin	Chine	Belize	Pérou	Cook, Iles		* Hongrie
Bhoutan	Congo, Rép.	Bolivie	Philippines	Croatie		* Lettonie
Burkina Faso	Corée,	Bosnie- Herzégovine	Sri Lanka	Gabon		* Lituanie
Burundi	Rép. dém.	Colombie	St-Vincent et Grenadines	Grenade		* Pologne
Cambodge	Côte d'Ivoire	Costa Rica	Suriname	Liban		* Rép. slovaque
Cap-Vert	Ghana	Cuba	Swaziland	Malaisie		* Rép. tchèque
Centrafricaine, Rép.	Honduras	Dominicaine, Rép.	Syrie	Maurice		* Roumanie
Comores	Indonésie	Dominique	Thaïlande	* Mayotte		* Russie
Congo, Rép. dém.	Kenya	Égypte	* Tokelau	Mexique		* Ukraine
Djibouti	* Kirghize, Rép.	El Salvador	Tonga	Nauru		
Érythrée	* Moldova	Équateur	Tunisie	Palaos, Iles		
Éthiopie	* Tadjikistan	Fidji	* Wallis et Futuna	Panama		
Gambie	● Timor oriental	* Géorgie	Yougoslavie, Rép. fédérale	* Ste-Hélène		
Guinée	* Turkménistan	Guatemala	Zones sous administration palestinienne	Trinité et Tobago		
Guinée équatoriale	Zimbabwe	Guyana		Turquie		
Haïti		Irak		Uruguay		
Kiribati		Jamaïque		Venezuela		
Laos		Jordanie				
Lesotho		* Kazakhstan				
Liberia		Macédoine (ex-Rép. yougoslave)				
Madagascar		Maroc				
Malawi		Marshall, Iles				
Maldives		Micronésie, États fédéraux				
Mali		Namibie				
Mauritanie		Niue				
Mozambique						
Myanmar						
Népal						
Niger						
Ouganda						
Rwanda						
Salomon, Iles						
Samoa						
São Tomé et Príncipe						
Sierra Leone						
Somalie						
Soudan						
Tanzanie						
Tchad						
Togo						
Tuvalu						
Vanuatu						
Yémen						
Zambie						

* Pays d'Europe centrale et orientale et Nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

● Territoires.

1. Ces pays et territoires seront reclassés parmi les pays les plus avancés le 1^{er} janvier 2003, à moins qu'une exception soit décidée.

2. Le Sénégal est devenu un PMA en 2001.

Les pays pauvres très endettés (PPTÉ) sont : Angola, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép.), Congo (Rép. dém.), Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Kenya, Laos, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Nicaragua, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Viêt-nam et Zambie.

Liste des abréviations¹

AASP	AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC
ACI	APPEL A LA CONCURRENCE INTERNATIONALE
ACP	PAYS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE
ADPIC	ASPECTS DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE QUI TOUCHENT AU COMMERCE
AERA²	INITIATIVE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT ACCÉLÉRÉS EN ASIE
ANASE	ASSOCIATION DES NATIONS DE L'ASIE DU SUD-EST
APD	AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT
ASS	AFRIQUE SUBSAHARIENNE
BafD	BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
BAfD	BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT
BERD	BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
BID	BANQUE INTERAMÉRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT
BIRD	BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT
BMD	BANQUES MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT
BRI	BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX
CAD	COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
CCA²	BILAN COMMUN DE PAYS
CCE	COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
CCI	CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL
CCNUCC	CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
CDE²	DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT
CDI	CADRE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ
CE	COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
CEDAW²	CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION CONTRE LES FEMMES
CEI	COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS
CFA	COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE AFRICAINE
CI	CADRE INTÉGRÉ POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS
CIPD	CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU CAIRE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT (1994)
CNUCED	CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT
CNUED	CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT, RIO DE JANEIRO, 1992
CSLP	CADRE STRATÉGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
CT	COOPÉRATION TECHNIQUE
DTS	DROIT DE TIRAGE SPÉCIAL
ECDPM²	CENTRE EUROPÉEN DE GESTION DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT
ECHO²	OFFICE HUMANITAIRE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
EPIN²	CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DES POLITIQUES ET INSTITUTIONS DES PAYS
ÉPP	ÉVALUATION DE PROGRAMME PAR PAYS
ÉPT	ÉDUCATION POUR TOUS

FafD	FONDS AFRICAÏN DE DÉVELOPPEMENT
FAsD	FONDS ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT
FAS	FACILITÉ D'AJUSTEMENT STRUCTUREL
FED	FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT
FIDA	FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
FMI	FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
FNUAP	FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION
FPD	FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT
FRPC	FACILITÉ POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LA CROISSANCE
FSAP²	PROGRAMME D'ÉVALUATION DU SECTEUR FINANCIER (FMI/Banque mondiale)
GÉANT	GRUPE D'EXPERTS SUR L'ACCÈS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES
GII	GRUPE INFORMEL INTERSECRÉTARIATS
HCR	HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS
ICDF²	FONDS INTERNATIONAL DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT
IDA²	ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
IDE	INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER
IPH	INDICATEUR DE LA PAUVRETÉ HUMAINE
JBIC²	BANQUE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
JITAP²	PROGRAMME INTÉGRÉ CONJOINT D'ASSISTANCE TECHNIQUE
KfW²	BANQUE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT (Allemagne)
NÉI	NOUVEAUX ÉTATS INDÉPENDANTS (de l'ex-Union soviétique)
NEPAD	NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
MICs	MESURES CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS LIÉS AU COMMERCE
OCDE	ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
OID	OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT
OIT	ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
OMC	ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
OMD	OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT
OMS	ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
ONG	ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
OSC	ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
PAM	PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
PDGG²	DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF ET LA BONNE GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES
PECO	PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE
PED	PAYS EN DÉVELOPPEMENT
PFR	PAYS A FAIBLE REVENU
PMA	PAYS LES MOINS AVANCÉS
PNUD	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
PNUE	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
PPTE	PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS
PRÉ	PAYS A REVENU ÉLEVÉ
PRITI	PAYS A REVENU INTERMÉDIAIRE, TRANCHE INFÉRIEURE

PRITS	PAYS A REVENU INTERMÉDIAIRE, TRANCHE SUPÉRIEURE
PSA	PARTENARIAT STRATÉGIQUE POUR L'AFRIQUE (auparavant, Programme spécial d'assistance à l'Afrique)
RBM²	GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS
RNB	REVENU NATIONAL BRUT
S-21	STRATÉGIE POUR LE XXI ^e SIÈCLE
SFI	SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE
SGP	SYSTÈME GÉNÉRALISÉ DE PRÉFÉRENCES
SCN	SYSTÈME DE COMPTABILITÉ NATIONALE
SNDD	STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
SNPC	SYSTÈME DE NOTIFICATION DES PAYS CRÉANCIERS
SSB	SERVICES SOCIAUX DE BASE
SWAps²	APPROCHES SECTORIELLES
TIC	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
UE	UNION EUROPÉENNE
UNDAF²	PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT
UNESCO²	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
UNICEF²	FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
WID²	PARTICIPATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT
WSSD²	SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (Copenhague, 1995)

1. Cette liste n'est pas exhaustive. Elle fournit les abréviations les plus courantes relatives à la coopération pour le développement, y compris celles utilisées dans le présent rapport. Les sigles concernant les ministères et organismes d'aide sont fournis dans le chapitre IV.
2. Sigle dans la langue d'origine.

LIGNES DIRECTRICES DU CAD

Le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) adopte des orientations destinées à guider la conduite par ses Membres de leurs programmes de coopération pour le développement. Ces lignes directrices reflètent les vues des Membres et les enseignements qui se dégagent de leur expérience et font appel à la contribution d'institutions multilatérales et d'experts indépendants, y compris d'experts de pays en développement.

Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du xxi^e siècle

Le rapport sur *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du xxi^e siècle* approuvé par le CAD à sa réunion à haut niveau de 1996 définit les orientations stratégiques de la coopération pour le développement pour le xxi^e siècle. Il rappelle l'importance du développement pour les populations du monde entier et les avancées impressionnantes qui ont été obtenues sur le plan du développement humain au cours des cinquante dernières années. Il propose un projet d'avenir s'articulant autour d'un ensemble d'objectifs – concernant le bien-être économique, le développement social et la durabilité environnementale – dérivés des résultats des conférences des Nations Unies et préconise, pour donner corps à ce projet, des stratégies fondées sur le partenariat destinées à favoriser l'effort propre, une amélioration de la coordination et la cohérence des politiques. Les objectifs, et l'approche fondée sur le partenariat, qui y sont présentés ont depuis lors rallié l'adhésion de l'ensemble de la communauté internationale du développement.

Dans ces conditions, les Membres du CAD ont entrepris d'élaborer une série de lignes directrices à l'appui des ambitieux objectifs définis dans *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du xxi^e siècle*.

Les lignes directrices du CAD (2001) :

- La réduction de la pauvreté.
- Stratégies de développement durable.
- Renforcer les capacités commerciales au service du développement.
- Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ?

Ouvrages déjà parus dans la série des Lignes directrices du CAD

- Lignes directrices du CAD pour l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes dans le cadre de la coopération pour le développement.
- L'expansion du secteur privé.
- Le développement participatif et la bonne gestion des affaires publiques.
- L'aide des donateurs en faveur du développement des capacités dans le domaine de l'environnement.
- Lignes directrices sur l'aide et l'environnement :
 - n° 1 : Bonnes pratiques pour les études de l'impact sur l'environnement exercé par les projets de développement.
 - n° 2 : Bonnes pratiques pour les études et stratégies nationales concernant l'environnement.
 - n° 3 : Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide concernant le déplacement involontaire et la réinstallation dans le cadre de projets de développement.
 - n° 4 : Lignes directrices sur les problèmes d'environnement de dimension globale destinées aux organismes d'aide.
 - n° 5 : Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide relatives à la gestion des produits chimiques.
 - n° 6 : Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide pour la lutte contre les parasites et la gestion des pesticides.
 - n° 7 : Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide relatives à la réduction de l'incidence des catastrophes naturelles.
 - n° 8 : Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide concernant les aspects régionaux et mondiaux de la mise en valeur et de la protection des milieux marins et littoraux.
 - n° 9 : Lignes directrices établies à l'intention des organismes d'aide pour une meilleure préservation et une utilisation durable des zones humides tropicales et subtropicales.

Consultez le site web du CAD/OCDE à l'adresse :

www.oecd.org/dac

Partie I
L'avenir

I	Nouvel élan, nouveaux défis	11
	1. Inscrire les politiques de développement et de coopération dans une perspective politique	11
	2. Entretenir un processus dynamique durable, fondé sur un partenariat mondial.....	14
	3. Promouvoir un engagement réciproque et une responsabilité partagée	20
	<i>Annexe I-1. Relever un défi mondial : réduire la pauvreté en s'appuyant sur le partenariat</i>	24
	<i>Annexe I-2. Contribuer à prévenir les conflits violents.....</i>	28
	<i>Annexe I-3. Stratégies de développement durable.....</i>	31
	<i>Annexe I-4. Les échanges et le développement dans le contexte de la nouvelle donne mondiale : renforcer les capacités commerciales en s'appuyant sur le partenariat</i>	34

II	La cohérence des politiques au service du développement	37
	1. La cohérence des politiques au service du développement – quel est le sens de cette notion, pourquoi est-elle importante et comment doit-on l'appliquer sur le terrain ?	37
	2. La cohérence des politiques : mise en pratique.....	40
	3. Promouvoir la cohérence des politiques au service du développement au sein de l'OCDE	51
	<i>Annexe II-1. Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés</i>	54
	<i>Appendice 1. Procédures et arrangements pratiques.....</i>	58
	<i>Appendice 2. Pays les moins avancés (au 1^{er} mai 2001).....</i>	60
	<i>Appendice 3. Libéralisation des marchés financés par l'aide : mandat donné par la réunion à haut niveau du CAD de 1998.....</i>	61

Partie II
Bilan des efforts déployés par les donateurs

III	Perspectives concernant le financement des objectifs de développement du millénaire	65
	1. Une question qui retient de plus en plus l'attention de la communauté internationale	65
	2. Grandes lignes des évolutions récentes des apports extérieurs et intérieurs de ressources au service du développement.....	67
	3. Financement du développement – opportunités et défis	77
	4. Perspectives actuelles d'évolution de l'offre et de la demande d'APD	81
	5. Remarques de conclusion	86
	<i>Annexe III-1. Évaluations récentes des besoins d'aide : quelques observations</i>	88



Examen des efforts et politiques des donateurs	95
1. Le partenariat au service de la réduction de la pauvreté : un principe sur lequel le consensus qui s'est formé au sein du CAD ne cesse d'évoluer	95
2. Pratiques des donateurs : appliquer le principe de partenariat ..	97
3. Mise en œuvre des principes sur lesquels se dégage un consensus : comment procèdent les donateurs ?	97
4. Améliorations observées dans les systèmes d'évaluation	102
5. Évolution de l'APD en 2000	104
6. Notes relatives aux différents Membres du CAD	111
<i>Allemagne</i>	113
<i>Australie</i>	115
<i>Autriche</i>	116
<i>Belgique</i>	117
<i>Canada</i>	120
<i>Communauté européenne</i>	121
<i>Danemark</i>	122
<i>Espagne</i>	123
<i>États-Unis</i>	124
<i>Finlande</i>	125
<i>France</i>	126
<i>Grèce</i>	127
<i>Irlande</i>	128
<i>Italie</i>	129
<i>Japon</i>	130
<i>Luxembourg</i>	131
<i>Norvège</i>	132
<i>Nouvelle-Zélande</i>	133
<i>Pays-Bas</i>	134
<i>Portugal</i>	137
<i>Royaume-Uni</i>	140
<i>Suède</i>	143
<i>Suisse</i>	144
7. Notes sur les programmes d'aide des pays de l'OCDE non membres du CAD	145
<i>Corée</i>	145
<i>Pologne</i>	145
<i>République slovaque</i>	146
<i>République tchèque</i>	147
<i>Turquie</i>	147
Module spécial : Les Objectifs du millénaire pour le développement	149

Partie III
Les nouveaux défis



Que peuvent faire les donateurs dans les pays en conflit ou peu performants ?	159
1. Conflits violents et développement : vers une perception commune du rôle de la coopération internationale	159



Les travaux du CAD et leurs liens avec ceux réalisés ailleurs....	160
Pays peu performants.....	161
2. Les nouvelles Lignes directrices du CAD « Contribuer à prévenir les conflits violents : orientations à l'intention des partenaires extérieurs »	161
Quelques rappels	161
Les nouvelles orientations pour la prévention des conflits	164
L'économie du savoir et les opportunités du numérique.....	181
1. Introduction.....	181
2. Les TIC en tant qu'outils au service du développement et de la réduction de la pauvreté.....	181
3. L'aide au développement à l'ère du numérique	183
4. En quoi les TIC peuvent-elles concourir au développement ? ...	184
5. Données d'expérience et pratiques optimales dans le domaine du commerce et de l'administration électroniques	191
6. Coopération entre les diverses parties prenantes	192

Partie IV

Le CAD et ses travaux

1. Le Comité d'aide au développement.....	201
Activités essentielles	202
Structure et composition.....	203
Mandat.....	204
Les organes subsidiaires du CAD.....	206
2. La Direction de la coopération pour le développement	220
Structure	222
Personnel.....	223

Annexe statistique	225
---------------------------------	------------

Notes techniques

(y compris principaux termes, définitions, abréviations et Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD)	327
--	-----

Tableaux

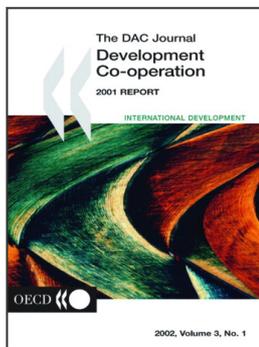
Tableau III-1. Apports nets de ressources des pays Membres du CAD et des organisations multilatérales aux pays bénéficiaires de l'aide.....	68
Tableau III-2. Encours de la dette à fin 2000 par groupes de pays ...	72
Tableau III-3. Fiche de calcul 1 : Scénario de croissance de l'APD....	82
Tableau III-4. Fiche de calcul 2 : Niveau de l'APD des Membres du CAD en 2010 et 2012 dans le scénario de croissance de l'APD réelle.....	83
Tableau IV-1. Aide publique au développement nette des Membres du CAD en 1999 et 2000.....	107
Tableau IV-2. Part des allégements de dette dans l'APD nette totale des Membres du CAD en 2000.....	110

Graphiques

Graphique III-1. Perspectives de mobilisation des ressources intérieures	75
Graphique IV-1. APD nette des pays Membres du CAD en 2000	108
Graphique VI-1. Nombre d'internautes dans le monde en novembre 2000.....	197
Graphique VI-2. Illustration du fossé numérique – Répartition des utilisateurs, par groupe de revenu, en janvier 2000.....	197

Encadrés

Encadré II-1. Renforcement des capacités dans le domaine des échanges	43
Encadré III-1. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	66
Encadré IV-1. Le Groupe d'étude du CAD sur les pratiques des donateurs	98
Encadré IV-2. Conclusions des récents examens par les pairs concernant les systèmes d'évaluation	105
Encadré IV-3. Évaluation conjointe des programmes d'aide de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni au Mozambique	112
Encadré IV-4. Examen de l'aide de l'Allemagne par le CAD, 20 novembre 2001	114
Encadré IV-5. Examen de l'aide de la Belgique par le CAD, 9 mai 2001	118
Encadré IV-6. Examen de l'aide des Pays-Bas par le CAD, 5 juin 2001	135
Encadré IV-7. Examen de l'aide du Portugal par le CAD, 11 avril 2001	138
Encadré IV-8. Examen de l'aide du Royaume-Uni par le CAD, 16 octobre 2001	141
Encadré V-1. Évolution récente du débat sur la prévention des conflits	162
Encadré V-2. Rechercher les incitations à la paix.....	168
Encadré V-3. La sécurité	171
Encadré V-4. La coopération pour le développement et le terrorisme	173
Encadré V-5. Intégrer la problématique homme-femme dans l'analyse des conflits violents et de la construction de la paix	177
Encadré VI-1. Quelques grands enseignements à tirer sur le rôle des TIC dans le développement par rapport aux objectifs internationaux de développement.....	182
Encadré VI-2. Le Projet Imfundo.....	185
Encadré VI-3. UNISA	186
Encadré VI-4. Le réseau HealthNet de SatelLife.....	188
Encadré VI-5. Téléphones payants dans les villages du Bangladesh	190
Encadré VI-6. Exemples d'impact.....	193
Encadré VI-7. Le Plan d'action de Gênes	194
Encadré VI-8. Une dynamique de développement	196



Extrait de :

Development Co-operation Report 2001

Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/dcr-2001-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2003), « Perspectives concernant le financement des Objectifs du millénaire pour le développement », dans *Development Co-operation Report 2001 : Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2001-4-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.